



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 10/06/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 6 juin 2016
D-2016/208

Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

**CAPC musée d'art contemporain. Itinérance de
l'exposition Toujours Le Musée comme témoin
au Mexique (Monterrey et Puebla) Convention.
Signature. Titre de recettes. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un projet de circulation de ses collections à l'international, le CAPC musée d'art contemporain, qui a depuis de nombreuses années ouvert son champ d'expérience et de programmation aux autres continents, a répondu favorablement à la demande de deux institutions mexicaines pour créer une exposition itinérante d'une partie des œuvres de ses Collections, incluant aussi bien des figures historiques majeures que des artistes de générations plus récentes.

Spécialement conçue pour le MARCO de Monterrey et la Fondation Amparo de Publa, l'exposition *Toujours Le Musée comme témoin* se concentre sur une sélection d'œuvres qui, tout en interagissant entre elles, reflètent des moments spécifiques de la programmation internationale du CAPC musée. Quelques unes des premières œuvres de Daniel Buren, de Sol LeWitt ou de Lawrence Weiner, étroitement liées aux expositions phare du CAPC — telles que celles conçues par Harald Szeemann ou Germano Celant —, sont montrées aux côtés d'œuvres d'artistes d'horizons artistiques très diversifiés tels que, entre autres, Leonor Antunes, Wolfgang Tillmans, Lili Reynaud Dewar ou Jack Pierson.

Ainsi deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités d'itinérance de l'exposition, notamment celles liées à la participation financière de 18 000 € pour chacune des deux Institutions au titre des frais de préparation, d'administration, et de régie liés à l'exposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions
- à émettre le titre de recettes du montant des sommes allouées
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 36 000,00 € sur le CDR Musée d'Art Contemporain

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION AGREEMENT

Entre

La Ville de Bordeaux pour le CAPC musée d'art contemporain,
représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé,
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____,
reçue en Préfecture de la Gironde le _____,

ci-après dénommée le « **Prêteur** »

D'UNE PART

Et

La Fundación Amparo I.A.P.
représentée par son Président, Monsieur Javier Alonso Espinosa,
habilité aux fins des présentes par décision n°139.789 en date du 8 juin 2015 reçue et entérinée par
Me Ricardo Gutiérrez Pérez, notaire public n° 68 du Distrito Federal et décision n° 41.207 en date du
10 novembre 2015, reçue et entérinée par notaire public n° 26 de la Ville de Puebla,

ci-après dénommé l'«**Emprunteur** »

D'AUTRE PART

ci-après désignées par «**Les Parties**»

Between

The City of Bordeaux, represented by its Mayor, Alain Juppé, authorised for the purpose of this agreement by the deliberation of the Municipal Council of _____, received at the Prefecture of the Gironde on _____

*hereinafter referred to as the "**Lender**"*

ON THE ONE HAND

And

The Fundación Amparo represented by its President Mr. Javier Alonso Espinosa, who credits his personality in terms of the instruments 139.789 dated June 8, 2015 granted before Notary Public number 68 of the Distrito Federal, Mr. Ricardo Gutiérrez Pérez and the instrument 41.207 dated November 10, 2015, executed before Notary Public number 26 of the city of Puebla, Puebla; who has sufficient powers for the conclusion of this document, which have not been revoked or modified in any way

*hereinafter referred to as the "**Borrower**"*

ON THE OTHER HAND

*Hereafter referred to as "**The Parties**"*

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :
The following is hereby stated and agreed :

PREAMBULE

PREAMBULE

Toujours rassemble une sélection d'œuvres importantes de la collection du CAPC musée. Appartenant à différentes phases de son développement, depuis sa création à la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, les œuvres exposées ici sont des exemples des acquisitions faites à travers le temps. Achetées au fil des expositions programmées, elles composent un ensemble cohérent, très représentatif de "l'air du temps" de chaque période concernée. Qu'elle inclue des figures historiques majeures ou des artistes de générations plus récentes, l'objectif de la collection, guidée par un instinct visionnaire, est toujours resté le même depuis sa création : soutenir de nouveaux talents en faisant l'acquisition des œuvres en début ou milieu de carrière de leurs auteurs — pour bon nombre d'artistes il s'agissait en effet de la première entrée d'une de leurs œuvres dans la collection d'un musée. La priorité étant toujours donnée à l'intensité de l'œuvre plutôt qu'à une évaluation du besoin de la faire entrer dans un segment spécifique de la collection.

Spécialement conçue pour le MARCO de Monterrey, *Toujours* se concentre sur une sélection d'œuvres qui, tout en interagissant entre elles, reflètent des moments spécifiques de la programmation internationale du CAPC musée. Quelques unes des premières œuvres de Daniel Buren, de Sol LeWitt ou de Lawrence Weiner, étroitement liées aux expositions phare du CAPC sur l'art conceptuel — telles que celles commissariées par Harald Szeemann ou Germano Celant —, sont montrées aux côtés d'œuvres d'artistes plus jeunes tels que, entre autres, Leonor Antunes, Wolfgang Tillmans, Lili Reynaud Dewar ou Jack Pierson.

Toujours brings together a selection of major works from the CAPC museum collection. Belonging to the different phases of its development, from its creation in the late 1970s to nowadays, the works presented here are examples of works of art acquired over time. Bought in parallel to the museum exhibition programme, they form a coherent body, well representative of the zeitgeist of each different period represented. Whether it includes major historical figures or artists of younger generations, the focus of the collection has remained the same since its creation: supporting new talents, acquiring works at a stage of the artist's early or mid-career. For many of the artists, it was the first time they were ever bought by a museum, following a visionary instinct with a priority given to the intensity of the work rather than making an evaluation of the necessity for it to enter a collection within a specific frame.

Specially conceived for MARCO in Monterrey, Toujours focuses on a selection of works that, while interacting together, mirror some specific moments of the CAPC international programme. Early works by Daniel Buren, Sol LeWitt or Lawrence Weiner strongly linked to the seminal CAPC exhibitions on conceptual art (i.e. the shows curated by Harald Szeemann or Germano Celant) are shown together with works by a younger generation comprising amongst others, Leonor Antunes, Wolfgang Tillmans, Lili Reynaud Dewar or Jack Pierson.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :
With reference to the aforesaid, it has been agreed as follows:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de conception, d'organisation d'une exposition d'œuvres de la collection du CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux (**Prêteur**) en vue d'une itinérance vers le Museo de Arte Contemporanea, MARCO, et la Fundación Amparo I.A.P., (**Emprunteurs**) à l'occasion de l'organisation et de la présentation de l'exposition «**Toujours** Le musée comme témoin»,

- du 11 août 2016 au 08 janvier 2017 au Museo de Arte Contemporanea, MARCO, de Monterrey
- de février à juin 2017 à la Fundación Amparo.

Le commissariat d'exposition est conjointement assuré par Maria Inés Rodriguez, Directrice du CAPC musée d'art contemporain et Anne Sophie Dinant, Curatrice, en collaboration avec Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

L'installation et la désinstallation des œuvres sont supervisées par Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain, et Valérie Lantignac, Régisseur des œuvres de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

La coordination de l'exposition est assurée par Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

ARTICLE 1 – AGREEMENT SUBJECT MATTER

*The purpose of this agreement is to set out the terms of the design and organisation of an exhibition of works from the CAPC museum of contemporary art of the City of Bordeaux (**Lender**) for the Museo de Arte Contemporáneo, MARCO of Monterrey and the Fundación Amparo of Puebla (**Borrowers**) on the occasion of the organisation and presentation of the tour exhibition “**Toujours** Le musée comme témoin”*

- *from 11 August 2016 to 08 January 2017 at Museo de Arte Contemporanea, MARCO, of Monterrey.*
- *from February to June 2017 at the Fundación Amparo of Puebla*

The curatorship of the exhibition shall be provided jointly by Maria Inés Rodriguez, Director of the CAPC museum of contemporary art and Anne Sophie Dinant, Curator, in collaboration with Anne Cadenet, Head of the collection or CAPC museum of contemporary art.

The installation and de-installation of the works shall be supervised by Anne Cadenet, Head of the Collection of CAPC museum of contemporary art, and Valérie Lantignac, Manager of the works of the Collection of CAPC museum of contemporary art.

The coordination of the exhibition is provided by Anne Cadenet, Head of the Collection of CAPC museum of contemporary.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES ŒUVRES

Le **Prêteur** prête des œuvres de sa collection dont la liste est jointe au présent contrat en annexe 1.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION OF THE WORKS

*The **Lender** loans the works from its collection of which the list is attached in Appendix 1, which signed will be part of the present contract*

ARTICLE 3 – CONDITIONS GENERALE DU PRET

Le prêt est consenti pour les seuls lieux et les seules dates spécifiés en article 1. Aucune modification ne pourra intervenir sans l’avis du **Prêteur**.

3-1 Transport

Le transporteur doit être agréé pour le transport d’œuvres d’art par le **Prêteur**.

La date d’enlèvement des œuvres au **MARCO** de Monterrey seront fixées en accord entre le **MARCO** de Monterrey et la **Fundación Amparo**, selon un calendrier établi entre les deux **Emprunteurs** et le **Prêteur**.

La date de retour des œuvres sur leurs lieux de stockage à Bordeaux seront fixées en accord entre la **Fundación Amparo** et le **Prêteur**, selon un calendrier établi entre le 30 juin et le 30 juillet 2017 au plus tard.

L’**Emprunteur** devra prévenir le **Prêteur** des dates d’enlèvement des œuvres à Monterrey et de retour des œuvres à Bordeaux au minimum cinq semaines à l’avance.

La **Fundación Amparo** et le **MARCO** prendront en charge conjointement toutes les démarches administratives et douanières relatives aux mouvements des œuvres listées en annexe 1 depuis leur départ de chez l’**Emprunteur** jusqu’à leur retour à Bordeaux.

Les œuvres devront être transportées, chargées et déchargées suivant les préconisations du **Prêteur**.

3-2 Convoiemnt et convoyeur

Les œuvres resteront obligatoirement en caisse jusqu’à l’arrivée du convoyeur habilité et dépêché par le **Prêteur** sur le site d’exposition à Puebla.

Au début et à la fin de l’exposition, les œuvres prêtées ne doivent être accrochées, décrochées, emballées et déballées qu’en présence du convoyeur habilité et dépêché par le **Prêteur**.

3-3 Constats d'état

Un constat d'état sera dressé :

- avant le départ des œuvres, au moment de leur emballage, au **MARCO** par un personnel habilité par le **Prêteur** ;
- à l'arrivée des œuvres, sur leur lieu de présentation, chez l'**Emprunteur** par le convoyeur habilité par le **Prêteur**, en présence d'un personnel habilité par l'**Emprunteur** ;
- au décrochage des œuvres, au moment du réemballage, avant leur départ de chez l'**Emprunteur**, par le convoyeur habilité par le **Prêteur** et un personnel habilité par l'**Emprunteur**.

Chaque constat d'état devra être établi en deux (2) exemplaires, dont un (1) exemplaire sera conservé avec l'œuvre.

3-4 Assurance

L'**Emprunteur** devra souscrire à ses frais une assurance dite « de clou à clou » auprès d'une compagnie solvable notoirement connue et reconnue par le **Prêteur**, selon les valeurs des œuvres déclarées par le **Prêteur** et telles que définies en annexes 1 et 2.

Une attestation d'assurance devra être remise par l'**Emprunteur** au **Prêteur** avant le départ des œuvres du **MARCO** de Monterrey pour leur lieu d'exposition à la **Fundación Amparo**.

3-5 Droits

➤ Pour toute reproduction, exploitation et/ou représentation des œuvres prêtées, l'**Emprunteur** devra se rapprocher des artistes, ayants droit, dont les contacts sont listés en annexe 1 de la présente convention, afin d'en obtenir les droits de cession pour tout support destinés à la promotion et à la communication de l'exposition, y compris le catalogue, documents d'action culturelle ou éducative, etc.

Organisme à contacter :

SOMAAP
Manuel Ma. Contreras # 96, 3° Piso
Col. San Rafael, Delg Cuauhtémoc
Mexico D.F. 06470
Mexique
Tel : 00 52 55 55 31 40 67
www.somaap.mx

➤ Pour ce qui concerne les droits photographiques, le **Prêteur** s'engage à transmettre à l'**Emprunteur** les contacts des auteurs-photographes des œuvres de sa collection (annexe 1), le **Prêteur** pouvant apporter son concours pour faciliter les démarches liées à toute demande :

Martine Péan – Tél. :00 + 33 556.00.81.92
m.pean@mairie-bordeaux.fr

Pour ce qui concerne la reproduction de l'œuvre de Jack Pierson *Toujours*, il est précisé que le photographe, Frédéric Delpech, auteur de l'image de cette œuvre, en a autorisé la publication pour la communication de l'exposition à Monterey et à Puebla *Toujours Le musée comme témoin*.

Dans le cas où le **Prêteur** transmettrait à l'**Emprunteur** le fichier numérique de cette reproduction, la légende à apposer sur tout support serait la suivante :

Nom de l'artiste

Titre de l'œuvre, date

Collection du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

Photo : nom du photographe, date de la photo

ARTICLE 3 – GENERAL CONDITIONS FOR THE LOAN

*The loan is agreed upon only for the places and dates specified in Article 1. No modification may be made without first consulting with the **Lender**.*

3-1 Transport

*The carrier must be approved for the transport of works of art by the **Lender**.*

The dates for the collection of the works from **MARCO** of Monterrey shall be set by an agreement between the **MARCO** and **Fundación Amparo**, based on a calendar established between the **Borrowers** and the **Lender**.

The dates for the collection of the works from **Fundación Amparo** to Bordeaux shall be set by an agreement between the **Fundación Amparo** and the **Lender**, based on a calendar established between 30 June and 30 July 2017 at the latest.

The **Borrower** must inform the **Lender** of the dates for the collection and return of the works at least five weeks in advance.

MARCO and **Fundación Amparo** shall be jointly responsible for all of the administrative and customs procedures related to the loan of the works listed in appendix 1, from the time the works leave Bordeaux to the time of their return.

The works must be transported, loaded and unloaded based on the recommendations of the **Lender**.

3-2 Couriers

The works will remain in their crates until the arrival of the courier sent and authorised by the **Lender** on the exhibition site of Monterrey.

At the beginning and at the end of the exhibition, the loaned works may only be installed, de-installed, packed and unpacked, in the presence of an authorised courier sent and authorised by the **Lender**.

3-3 Condition reports

A condition report shall be drawn up:

- before departure of the works, at the time they are packed, in the storage area by a member of the personnel authorised by the **Lender**;
- at the time of arrival of the works at the place of presentation, at the **Borrower's** location, in the presence of the member of the personnel authorised by the **Borrower**;
- when the works are de-installed, repacked before they are removed to return to the **Lender**, by the courier authorised by the **Lender** and a person authorised by the **Borrower**.

Each condition report must be drawn up in duplicate (2), with one (1) copy being kept with the work.

3-4 Insurance

The **Borrower** must take out, at his own expense, an insurance policy referred to as "nail to nail" with a reputedly solvent insurance company, recognised by the **Lender**, according to the value of the works declared by the **Lender** and those defined in Appendix 1 and 2.

Proof of insurance must be given by the **Borrower** to the **Lender** before the works leave their storage space in Monterrey.

3-5 Rights

➤ For any reproduction, utilisation or any representation of the loaned works, the **Borrower** must refer to the artists, the beneficiaries, whose contact information is listed in Appendix 1 of this agreement, in order to obtain the assignment of rights for any media intended for promoting and communicating about the exhibition, including the catalogue, educational or cultural documents, etc.

Agency to contact:

SOMAAP

Manuel Ma. Contreras # 96, 3° Piso

Col. San Rafael, Delg Cuauhtémoc

Mexico D.F. 06470

Mexico

Tel: 00 52 55 55 31 40 67

www.somaap.mx

➤ With regard to photograph rights, the **Lender** commits to provide the contact details of the photographers of the works in the collection to the **Borrower** (Appendix 1), and the **Lender** may offer any necessary assistance in facilitating the formalities related to any request:

Martine Péan – Tel.:00 + 33 556.00.81.92
m.pean@mairie-bordeaux.fr

With regard to the reproduction of Jack Pierson's work *Toujours*, it is noted that the photographer Frédéric Delpech, author of the photograph of this work, authorised its publication for the communication of the Monterey and Puebla exhibition "Toujours, Le musée comme témoin".

In the event that the **Lender** provides the **Borrower** with the digital file for this reproduction, the caption to be added to any media reproduction is the following:

Name of the artist

Title of the work, date

Collection of the CAPC museum of contemporary art of Bordeaux

Photo: name of the photographer, date of the photograph

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PRESENTATION DES ŒUVRES

4-1 Les œuvres dont la liste est jointe en annexe 1 seront présentées selon les modalités d'exposition transmise par le **Prêteur** et/ou les Artistes. Le plan des espaces réservés à l'exposition devront être remis par l'**Emprunteur** au **Prêteur** avant le départ des œuvres de Bordeaux.

4-2 Les œuvres devront être présentées dans un lieu d'exposition dont la température devra se situer entre 18 et 21 degrés centigrades et l'humidité relative entre 50 et 60 %.

4-3 Certaines œuvres listées en annexe 2 devront être exposées sous un éclairage dont l'intensité ne doit pas excéder 50 lux.

4-4 Concernant les œuvres à produire par la **Fundación Amparo** et telles que listées en annexe 2, l'**Emprunteur** devra respecter les préconisations et protocole du **Prêteur** et/ou des artistes.

4-5 L'installation, la mise en lumière des œuvres sont à la charge de l'**Emprunteur**, le **Prêteur** apportant son concours pour des conseils techniques.

4-6 L'**Emprunteur** devra respecter les mises à distance stipulées dans les fiches de prêt pour la sécurité des œuvres et du public.

4-7 La gestion de la sécurité des œuvres et du public seront à la charge de l'**Emprunteur**. Cette gestion devra respecter les normes internationales en vigueur.

4-8 Les œuvres prêtées ne pourront faire l'objet d'intervention (modification d'accrochage, restauration....) sans l'accord expresse du **Prêteur**.

4-9 Les œuvres exposées seront identifiées par un cartel comprenant les indications suivantes fournies par le **Prêteur** :

- . auteur
- . titre et date de l'œuvre
- . technique de l'œuvre
- . mention obligatoire de la provenance de l'œuvre
- . numéro d'inventaire

4-10 En cas de dommage subi pendant la durée de l'exposition, l'**Emprunteur** devra informer immédiatement le **Prêteur**, seul habilité à intervenir sur les œuvres, par tous moyens en sa possession, aux adresses et/ou numéros suivants :

Téléphone : 00 +33 556.00.81.50 (Standard CAPC)
00 +33 556.00.81.76 (Anne Cadenet)
Fax 00 +33 556.44.12.07
courrier électronique : a.cadenet@mairie-Bordeaux.fr
Adresse postale : 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux

le **Prêteur** se réservant le droit de retirer ses œuvres, même en cours d'exposition, si l'**Emprunteur** contrevient aux conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 5 – SPECIFIC CONDITIONS RELATED TO THE LOAN OF VIDEO WORKS

5-1 The broadcasting rights of the video works by Bruce Nauman, belonging to the **Lender**, shall be negotiated by the **Borrower** at his expense with Video Data Bank, as the **Lender** only has broadcasting rights for the CAPC museum of contemporary art location.

5-2 The broadcasting rights of the video works by Absalon, belonging to the **Lender**, shall be negotiated by the **Borrower** at his expense with the artist's right-holders, as the **Lender** only has broadcasting rights for the CAPC museum of contemporary art location.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU PRETEUR

6-1 Le **Prêteur** assure le choix des œuvres dont la liste est jointe en annexe 1.

6-2 Le **Prêteur** assure toute la gestion administrative et juridique liée à la préparation et à la conception de l'exposition «**Toujours Le musée comme témoin**».

6-3 Le **Prêteur** établit toutes les fiches de prêt des œuvres prêtées. Les œuvres ne pourront être prêtées qu'après signature des fiches de prêt par les deux **Parties**.

6-4 Le **Prêteur** s'engage à prêter les œuvres telles que listées en annexe 1 dans un parfait état de présentation au public.

6-5 Pendant son séjour à la **Fundación Amparo**, au moment du vernissage de l'exposition, le **Prêteur** s'engage à assurer une visite guidée de l'exposition :

- à l'attention des publics
- à l'attention des mécènes et partenaires de l'**Emprunteur**

6-6 Pendant son séjour à la **Fundación Amparo**, au moment du vernissage de l'exposition, le **Prêteur** s'engage à assurer une conférence autour de l'exposition pour le public de la **Fundación Amparo**.

6-7 Le **Prêteur** s'engage à produire un texte sur l'exposition (7 000 signes) ainsi qu'une notice pour chaque œuvre prêtée.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS OF THE LENDER

6-1 The **Lender** shall ensure the choice of works which are listed in Appendix 1.

6-2 The **Lender** shall handle all administrative and legal management related to the preparation and design of the exhibition "**Toujours Le musée comme témoin**".

6-3 The **Lender** shall draw up all the loan forms for the loaned works. The works may only be loaned after both **Parties** have signed the loan forms.

6-4 The **Lender** commits to loaning the works as listed in Appendix 1 in a perfect state of presentation to the public.

6-5 During his stay at the **Fundación Amparo**, at the time of the preview, the **Lender** commits to giving a guided tour of the exhibition:

- for the public
- for **Borrower's** sponsors and partners

6-6 During the stay in Puebla, at the time of the exhibition preview, the **Lender** commits to giving a conference on the subject of the exhibition for the **Fundación Amparo** public.

6-7 The **Lender** commits to producing a text on the exhibition (7000 characters) as well as an explanatory exhibition label for each loaned work.

ARTICLE 7- OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

L'Emprunteur s'engage à :

- Cosigner les fiches de prêt des œuvres prêtées établies par le **Prêteur** ;
- Etablir, conjointement avec la personne habilitée par le **Prêteur**, les constats d'état à l'arrivée des œuvres et à la fin de l'exposition au décrochage, avant le réemballage des œuvres au moment de leur départ pour Bordeaux ;
- Organiser et prendre en charge financièrement pour moitié avec le **MARCO** tous les frais de transport des œuvres depuis Bordeaux jusqu'à Monterrey, de Monterrey jusqu'à Puebla et de Puebla jusqu'à Bordeaux ;
- S'assurer que chaque œuvre voyage selon les conditions d'emballage préconisées par le **Prêteur** (caisses, tamponnages...) ;
- Co-assurer avec le **MARCO** de Monterrey toutes les formalités douanières au départ de chez le **Prêteur** jusqu'au retour chez le **Prêteur** ;
- Présenter les œuvres selon les conditions préconisées par le **Prêteur** et telles que définies dans le présent contrat ;
- Se conformer à toutes les obligations telles que définies dans le présent contrat.

ARTICLE 7- OBLIGATIONS OF THE BORROWER

The **Borrower** commits to:

- *Co-signing the loan forms for loaned works drawn up by the **Lender**;*
- *Jointly drawing up the condition reports, with the person authorised by the **Lender**, upon the arrival of the works, and when the works are de-installed at the end of the exhibition, before being repacked for their shipment from Monterrey to Puebla;*
- *Organising and bearing half the costs each with the **MARCO** of the transport of the artworks from Bordeaux to Monterrey, from Monterrey to Puebla and from Puebla to Bordeaux;*
- *Ensuring that each work is transported according to the packing conditions specified by the **Lender** (crates, protective packaging...);*
- *Dealing jointly with **MARCO** with the customs formalities, from the departure from the **Lender** to the return to the **Lender** ;*
- *Present the works according to the terms specified by the **Lender**, as they are defined in this agreement;*
- *Comply with all the obligations defined in this contract.*

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS FINANCIERES

8-1 Charges liées à la préparation de l'exposition

L'Emprunteur s'engage à participer financièrement, pour moitié avec le **MARCO**, à toutes les dépenses liées à l'itinérance de l'exposition *Toujours. Le musée comme témoin* (préparation, administration, régie, fabrication des caisses d'œuvres manquantes, mouvements des œuvres sur Bordeaux, restauration d'œuvre, coordination, commissariat, scénographie) dont le montant total est fixé à 60 000 € (36 000 € de frais fixes à verser au CAPC et 24 000 € au commissaire et scénographe) selon le détail et les échéances suivant :

- 18 000 € par le **MARCO**, avant le départ des œuvres de Bordeaux. Ce total pourra être réduit du montant de la subvention accordée par l'Institut Français et versée directement au **Prêteur**
- 18 000 € par la **Fundación Amparo** avant le départ des œuvres de Monterrey

Sur le compte n° 30001 00215 00000P050001 77
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT
Identification FR95
IBAN FR95 3000 1002 1500 00P0 5000 177
Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX
Au nom du Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

La somme de 12 000 € sera versée par le **MARCO** au Commissaire à échéance du 04 août 2016.
La somme de 12 000 € sera versée par la **Fundación Amparo** à la Scénographe au jour de l'ouverture de l'exposition à Puebla.

8-2 Charges liées au transport, à la production et à la présentation des œuvres

L'Emprunteur s'engage à prendre en charge financièrement :

- pour moitié avec le **MARCO**, tous les frais de transport des œuvres d'art listées en annexe 1 et 2 de Bordeaux (France) – Monterrey (Mexique) – Puebla (Mexique) - Bordeaux (France) ;
- pour moitié avec le **MARCO**, tous les frais relatifs aux manutentions de chargement et déchargement des caisses d'œuvres à Monterrey et Puebla ;
- pour moitié avec le **MARCO**, tous les frais liés aux formalités douanières ;
- pour moitié avec le **MARCO** tous les frais d'assurance de clou à clou, depuis l'enlèvement jusqu'au retour des œuvres à Bordeaux ;
- tous les frais relatifs à la présentation, à la production des œuvres, comme indiqué en annexe 2, pour l'exposition à Puebla, y compris les frais de voyage et de séjour des artistes et/ou de leur(s) assistant(s).

8-3 Charges liées aux intervenants missionnés par le Prêteur

L'Emprunteur s'engage à prendre en charge :

- les frais de déplacements (avion de Bordeaux à Puebla AR, taxi), de séjour et de per diem pour le convoyeur à l'aller et au retour des œuvres. Les dates des venues et séjours seront convenues d'un commun accord entre les deux **Parties**. En aucun cas, les deux séjours ne pourront dépasser deux semaines chacun ;
- Les frais de déplacement (avion AR, taxi), de séjour et de per diem pour la commissaire dont les dates et la durée seront fixées d'un commun accord entre les deux **Parties** ;
- Les frais de déplacement (avion de Bordeaux à Puebla, taxi), de séjour d'une semaine et de per diem pour la Directrice du CAPC musée d'art contemporain dont les dates seront fixées d'un commun accord entre les deux **Parties**.

ARTICLE 8 – FINANCIAL OBLIGATIONS

8-1 Expenses related to the preparation of the exhibition

The **Borrower** commits to financially contributing, half each with **MARCO**, to all expenses related to the preparation of the exhibition (administration, management, coordination, packing, all handling expenses for loading and unloading the crates of the works in Bordeaux, restoration, curatorship, scenography), for a total amount of €60,000, included 36,000€ for the CAPC and 24,000€ for the curator and designer.

The amount of €36,000 shall be paid according to the following terms of payment:

- €18,000 by **MARCO**, before the shipping of the artworks from Bordeaux. This total will be deducted from the subsidy granted by the Institut Français and paid directly to the Lender
- €18,000 by the **Fundación Amparo**, before the shipping of the artworks from Monterrey

To account number 30001 00215 00000P050001 77

SWIFT Code of the BDF (BIC): BDFEFRPPCCT

Identification FR95

IBAN FR95 3000 1002 1500 00P0 5000 177

Account with la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

Payable to "Receveur des Finances de Bordeaux Municipale"

The total amount of 12,000€ shall be paid by **MARCO** to the curator to the following dates: 2016 August,04, at the latest.

The total amount of 12,000€ shall be paid by the **Fundación Amparo** to the designer on the date of the exhibition opening in Puebla.

8-2 Expenses related to transport, production and the presentation of the works

The **Borrower** commits to bearing the following costs:

- Jointly with **MARCO**, all transport charges for the works listed in Appendix 1 of this agreement, from Bordeaux (France) – Monterrey (Mexico) – Puebla (Mexico) – Bordeaux (France);
- Jointly with **MARCO**, all handling expenses for loading and unloading the crates of the works in Monterrey and Puebla ;

- Jointly with **MARCO**, all expenses related to customs formalities;
- Jointly with **MARCO**, all "nail to nail" insurance expenses, from the time the works are collected until they are returned to the **Lender**;
- Jointly with **MARCO**, all expenses related to the presentation and production of the works, as listed in Appendix 2, for the exhibition in Monterrey and Puebla, including the travel and accommodation expenses of the artists and/or their assistant(s).

8-3 Expenses related to contributors sent by the Lender

The **Borrower** commits to bearing the following costs:

- expenses for the travel (round trip airplane from Bordeaux to Puebla, taxi), and accommodation and per diem of the courier at the collection and return of the works. The dates of the two trips and stays shall be mutually agreed to by the two **Parties**. The two stays may by no means exceed two weeks per stay;
- Expenses for travel (round trip airplane come and back, taxi), accommodation and per diem for the curator, for which the dates shall be mutually agreed by the two **Parties**;
- Expenses for travel (round trip airplane from Bordeaux to Puebla, taxi), accommodation for one week and per diem for the Director of the CAPC museum of contemporary art, for which the dates shall be mutually agreed to by the two **Parties**.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Tous les documents et supports de communication quels qu'ils soient : cimaises, catalogue, journal, communiqué de presse, dossier de presse, revue de presse, site internet, documents pédagogiques, document audiovisuel, encarts publicitaires, affiches, flyers, ... édités à l'occasion de l'exposition devront, être soumis à l'approbation du **Prêteur**.

L'exposition, objet de la présente convention, et tous supports quels qu'ils soient : cimaises, catalogue, journal, communiqué de presse, dossier de presse, revue de presse, site internet, documents pédagogiques, document audiovisuel, encarts publicitaires, affiches, flyers,... devront porter, avec le logo de chacune des **Parties**, la mention suivante :

Toujours

Le musée comme témoin

Une sélection d'œuvres de la collection du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

*All communication documents and any materials whatsoever: erials of any kind: exhibition panels, catalogues, journals, press releases, press kits, press reviews, websites, educational documents, audio-visual media, advertising inserts, posters, flyers,...edited on the occasion of the exhibition will be subject to approval by the **Lender**.*

*The exhibition, the subject of this agreement, and any materials whatsoever: exhibition panels, catalogues, journals, press releases, press kits, press reviews, websites, educational documents, audio-visual media, advertising inserts, posters, flyers,... must display, along with the logo of each **Party**, the following phrase:*

Toujours

The museum as witness

A selection of works from the collection of the CAPC museum of contemporary art Bordeaux

Or/and

Toujours

El museo como testigo

Una selección de obras de la colección del CAPC museo de arte contemporáneo de Burdeos

ARTICLE 10 - RESILIATION

10-1 Cas de force majeure

Si l'exposition n'a pas lieu en raison d'un cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté et du contrôle de l'une des **Parties**, aucune **Partie** ne réclamera à l'autre le paiement d'une compensation.

10-2 Résiliation par l'une des Parties

Si l'une des **Parties** souhaite mettre fin prématurément au contrat de collaboration, elle devra en informer l'autre **Partie** par écrit, par lettre recommandée avec AR, au moins 2 mois avant la date d'ouverture prévue de l'exposition. Dans le cas contraire, le paiement, tel que spécifié à l'article 8-1, sera réclamé par le **Prêteur**.

ARTICLE 10 - TERMINATION

10-1 Force majeure

*If the exhibition does not take place due to a case of force majeure, or any other circumstance beyond the will and control of one of the **Parties**, neither **Party** may demand compensation payment from the other.*

10-2 Termination by one of the Parties

*If one of the **Parties** wishes to end the collaboration agreement prematurely, it must inform the other **Party** in writing, by a registered letter with acknowledgement of receipt, at least 2 months before the scheduled exhibition opening. Should this not be the case, the **Lender** shall demand payment, as specified in Article 8-1.*

ARTICLE 11 – TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLE

11.1 En cas de litige, les parties conviennent de saisir, à titre exclusif, les Cours et tribunaux compétents siégeant à Bordeaux, uniquement après avoir épuisé toutes voies envisageables de conciliation qui pourrait permettre un arrangement amiable non juridictionnel.

11.2 Le présent contrat est rédigé en langue française et anglaise.

ARTICLE 11 – COMPETENT COURT AND APPLICABLE LAW

11.1 In the event of a dispute, the parties agree to take the dispute exclusively to the competent courts and tribunals based in Bordeaux, only after all other possible means of reconciliation have been attempted which could provide a non-judicial amicable settlement.

11.2 This agreement is written in French and English.

ARTICLE 12 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux contractants pour expirer à la date du retour des œuvres dans leurs lieux de stockage à Bordeaux.

ARTICLE 12 – DURATION OF THE AGREEMENT

This agreement shall enter into force on the date of signature by the two contracting parties and shall expire on the date the works are returned to their storage areas in Bordeaux.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - soit pour la Ville de Bordeaux | en l'Hôtel de Ville
Place Pey Berland
F-33077 Bordeaux cedex
France |
| - soit pour la Fundación Amparo | Calle 2 Sur No. 708
Centro
72000 Puebla, Pue.
Mexique |

ARTICLE 13 – ELECTED DOMICILE

For the execution of this agreement, the parties elect domicile as follows:

- for the City of Bordeaux

*l'Hôtel de Ville
Place Pey Berland
F-33077 Bordeaux cedex
France*

- for the Fundación Amparo

*Calle 2 Sur No. 708
Centro
72000 Puebla, Pue.
Mexique*

*Fait à Bordeaux, le
en quatre exemplaires originaux
Drawn up in Bordeaux on
in four originals copies*

*Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,
For the City of Bordeaux,
Its Mayor,*

*po/la Fundación Amparo,
Son President,
For the Fundación Amparo,
Its President,*

*Comme témoin,
Son Directeur Exécutif
As witness,
Its Executive Director*

Alain Juppé

Javier Alonso Espinosa

Ramiro Martínez

Liste des œuvres - Annexe 1

ABSALON

Bruits, 1993

1997-03

durée: 2' 30'' (31' en boucle)

Umatic low band pal couleur son

ANTUNES Leonor

Semantics of grid

240 x 186 x 36 cm

Structure en teck, fils de nylon

BOLTANSKI Christian

Inventaire photographique des objets ayant appartenu au jeune homme d'Oxford, 1973

1989-10

192 x 750 cm Chaque épreuve : 24 x 30 cm

200

Photographies noir et blanc

BUREN Daniel

Encadrant-Encadré, 3 rythmes pour 4 murs, 1991

FNAC 970611 (1à32)

Dimensions variables

Peinture terpolymère, 32 sous-verres, bois, verre, vinyl adhésif

CATTELAN Maurizio

Lullaby, 1994

2007-02

85 x 122 x 100 cm

Bois, plastique et gravats

DECRAUZAT Philippe

Mirrors, 2008

2011-03

Dimensions variables

adhésifs découpés

FEYZDJOU Chohreh

Sans titre, 1980

FNAC 02-948 (6)

130 x 50 x 50 cm

Tissu , ficelle

(Sans titre), 1996

FNAC 05-381
27 x 17,5 cm
Papier plié, crayons de couleurs

GONZALEZ-FOERSTER Dominique
Les heures - 19h, 1994
2007-03 (1à23)
Dimensions variables
Photographie, tissus, verre, plastique, porcelaine, osier et fer, fil électrique, ampoule

JUGNET Anne Marie
Mourant, chacun, seul, de peur, 1988-1990
1991-19
17,5 x 88 cm
Glacis et or sur noyer et laiton

KOUNELLIS Jannis
Sans titre, 1967
D-2003.2.1
Dépôt de l'artiste
50 x 140 x 90 cm
Charbon de bois et peinture émail blanc

LEWITT Sol
Wall Drawing n°2, 11/1968-1990
1990-02
Mine de graphite

MESSAGER Annette
Effigie, 1985
FNAC 35180
268 x 237 cm
Acrylique et photographie sur toile libre

MOLINIER Pierre
Je suis sans moralite et m'en fais gloire et honneur, 1950
2000-07
14 x 18,5 cm
Crayon sur papier
Amours, 1950
2000-06
18,2 x 23 cm
Crayon sur papier

NAUMAN Bruce

Bouncing in the Corner, n°1, 27/11/1968

1994-14

Wall/Floor Positions, 27/11/1968

1994-15

Bouncing in the Corner, N°2: Upside Down, 1969

1994-16

Revolving Upside Down, 02/03/1968

1994-18

durée: 60 minutes

4 Vidéos

PARRENO Philippe

Cours de dessin : la pierre qui parle, 1994

2007-08

33 x 58,4 cm

Pierre en résine "Rocksolid" équipée d'un haut-parleur, d'un ampli et d'un lecteur mp3 diffusant une bande son restaurée et remasterisée par l'artiste en 2011.

PIERSON Jack

Toujours, 1995

1996-08

1996-08

Plastique, fer et bois

REYNAUD DEWAR Lili

Black Mariah (The Woman's Films & Performances Objects), 2009

2010-05

Bois, tissu, papier, cuir, miroir, DVD

RUTAULT Claude

Quelques jours avant l'exposition, janvier 1997

2007-09 (1à7)

73,5 x 52,5 cm, 46 x 38 cm, 55 x 46,5 cm, 14,5 x 22 cm et

Acrylique et huile sur toile, photo

SERRA Richard

Sans titre, 1992

1993-11

305 x 365 cm 365 x 305 cm

Pigment noir et paraffine sur toile

SHAW Jim
Montezuma's revenge, 2007
2012-06
520 x 1140 cm
Acrylique sur toile enduite

SPARKS Meredith
Untitled (Ian VII), 2006
2007-12
152,5 x 99,7 cm
Scan numérique contrecollé sur aluminium, paillette

STEINBACH Haim
On vend du vent, 1988
1990-05 Dimensions variables
Texte peint

THIBEAU Jean-Paul
Cailloux concassés, 1979-1980
1988-24
Cailloux, massette, tablettes en zinc et âme de bois

TILLMANS Wolfgang
Boot/Foot, 08/1992
1996-13
63 x 53 cm
C-print encadré

Paula & John, bottomless, 1994
1996-19
63 x 53 cm
C-print encadré

Smoker, Chemistry, 09/1992
1996-27
42,5 x 32,5 cm
C-print encadré

Milkspritz, 11/1992
1996-28
42,5 x 32,5 cm
C-print encadré

Adam, Vest & cat, 12/1991

1996-26

42,5 x 32,5 cm

C-print encadré

Cle, 1991

1996-20

173 x 118 cm

Inkjet print sur papier

ZITTEL Andrea

Prototypes for A to Z Platform Beds, 1995

1996-01

Bois, mousse, tissu d'ameublement, roulettes





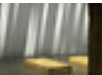
image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	ABSALON	Bruits, 1993	1997-03	durée: 2' 30" (31' en boucle)	Contacteur ayant-droits
	ANTUNES Leonor	Semantic of grid	En cours	240x186x36 cm	
	BOLTANSKI Christian	Inventaire photographique des objets ayant appartenu au jeune homme d'Oxford, 1973	1989-10	200 photographies : 192 x 750 cm (dimension totale) Chaque épreuve : 24 x 30 cm	CONDITIONS DE PRESENTATION : L'œuvre doit être présentée en 8 rangées de 25 photographies. En 2014 à Oxford une présentation sur 2 cimaises parallèles a été retenue avec l'accord de l'artiste (8x12 et 8x13). Si le mur n'est pas noir, installer des bandes adhésives noires afin de masquer les espacements blancs. <u>Système de fixation</u> : A chaque angle de chaque cadre des carrés de Velcro ont été collés. L'autre partie de chaque Velcro adhésif est ensuite positionnée sur la cimaise et agrafée pour un maintien plus sûr. <u>Eclairage</u> : inférieur à 50 Lux
	BUREN Daniel	Encadrant-Encadré, 3 rythmes pour 4 murs, 1991	FNAC 970611 (1à32)	Dimensions variables	CONDITIONS DE PRESENTATION : Autorisation écrite de l'artiste OBLIGATOIRE avant toute exposition. Installation nécessite qu'une salle comprenant 4 murs soit entièrement dédiée à cette œuvre. 1 - après prise du périmètre de la pièce, la découper en 5 parties égales en partant des 4 coins. Ce partage englobe toutes les ouvertures (fenêtre, portes...) 2 - Chacune des 5 parties est recouverte de peinture colorée en suivant l'ordre alphabétique des couleurs (si la pièce est prêtée à l'étranger, respecter l'ordre alphabétique des couleurs traduites) : Jaune (pantone Yellow 012C) / Rose (pantone 183C)/Rouge (pantone Red 185C) / Vert (pantone Green C) / Violet (pantone Purple C). Ces couleurs sont extraites du nuancier : Satiné Pantone Color Selector Coated 1995. 3 - En partant du même angle qui a permis de séparer la salle en 5 couleurs, la redécouper en 4 parties égales. Il s'agit ensuite d'inscrire au milieu de chacune de ces nouvelles parties un cadre dont la largeur est de 26,1 cm et dont chaque côté est un multiple pair de 8,7 cm. La taille de la limite extérieure du cadre étant 200,1-(2x26,1)=147,9 cm (voir plan). Caler sur ce cadre chacune des 8 sous-verres qui forment la pièce en suivant la numérotation indiquée qu dos de chaque cadre (voir plan)
	CATTELAN Maurizio	Lullaby, 1994	2007-02	85 x 122 x 100 cm	
	DECRAUZAT Philippe	Mirrors, 2008	2011-03	Dimensions variables	Mirrors est une peinture murale noire qui s'applique sur un mur blanc à l'aide d'adhésifs découpés. Le mur sur lequel la peinture doit être réalisée est préparée avec une peinture Blanc Mat. FABRICATION DES ADHESIFS : marque de l'adhésif : ORACAL 631 noir mat removal ou une qualité similaire. DIMENSIONS : La première réalisation fait foi au CAPC, le motif peut être adapté à de nouveaux emplacements en réduisant la maquette mais pas en l'agrandissant. Un agrandissement peut être envisagé sous réserve de discussion avec l'artiste.


image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	FEYZDJOU Chohreh	(Sans titre), 1996	FNAC 05-381	27 x 17,5 cm	Vitrine ou protection à prévoir. <u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux
	FEYZDJOU Chohreh	Sans titre, 1980	FNAC 02-948 (6)	130 x 50 x 50 cm	For its first exhibition, the sculpture was laying on glass square on the floor.
	GONZALEZ-FOERSTER Dominique	Les heures - 19h, 1994	2007-03 (1à23)	Dimensions variables	CONDITIONS DE PRESENTATION : (adaptables à l'espace) 1 espace avec 3 murs Disposition des objets (se référer au plan). Un mur celui de droite est peint en vert pâle.
	JUGNET Anne Marie	Mourant, chacun, seul, de peur, 1988-1990	1991-19	17,5 x 88 cm	ACCROCHAGE : à 200 cm du sol minimum
	KOUNELLIS Jannis	Sans titre, 1967	D-2003.2.1 Dépôt de l'artiste	50 x 140 x 90 cm.	Une ligne blanche de 10 cm de large délimite la surface au sol. Elle doit être réalisée avec une peinture type glycéro brillante
	LEWITT Sol	Wall Drawing n°2, 11/1968-1990	1990-02	Dimensions variables	Prendre contact avec l'Estate LeWitt. Assistant prendra en charge la réalisation du dessin The Lewitt estate, 19 Essex Street, number One, New York NY 10002 / tel: 212 674 0972 / portable: 646 717 4081 / info@lewittestate.com / sofialewitt@gmail.com
	MESSAGER Annette	Effigie, 1985	FNAC 35180	26 x 237 cm	Accrochage mur
	MOLINIER, Pierre	Je suis sans moralité et m'en fais gloire et honneur, 1950	2000-07	14 x 18,5 cm	<u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux







image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	MOLINIER Pierre	Amours, 1950	2000-06	18,2 x 23 cm	<u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux
	NAUMAN Bruce	Bouncing in the Corner, n°1, 27/11/1968	1994-14	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Wall/Floor Positions, 27/11/1968	1994-15	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Bouncing in the Corner, N°2: Upside Down, 1969	1994-16	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Revolving Upside Down, 02/03/1968	1994-18	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	PARRENO Philippe	Cours de dessin : la pierre qui parle, 1994	2007-08	33 x 58,4 cm Surface au sol : 9 m ² minimum Poids : 8,8	Prévoir une alimentation ou un jeu de batteries de rechange (2)

image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
				kg	
	PIERSON Jack	Toujours, 1995	1996-08	55 x 225 x 15 cm	Accrochage mur
	REYNAUD DEWAR Lili	Black Mariah (The Woman's Films & Performances Objects), 2009	2010-05	Chaise : ht.180 cm ; assise : 49,2 x 36,6 cm A (grand) : ht.181 cm ; largeur 117 cm ; pd.7 cm A (petit) : ht.89,2 cm ; largeur 57,5 cm ; pd.7 cm A (moyen) : ht.152,5 cm ; largeur 102 cm ; pd.7 cm Paravent : 2 panneaux de (ht.177,5 x 49,6 cm) Bâton : 120 cm (longueur) Veste : ht.71,5 cm ; largeur 96 cm (manche à manche) Pantalon plié : ht.37 cm ; largeur 38 cm	Installation au sol et dans l'espace Les dimensions de l'œuvre dépendent de l'espace dans lequel elle est exposée. Sol recouvert d'affiches. Ordre de présentation des divers éléments face à l'entrée : 1. 3 A en bois peint 2. Chaise avec costume 3. Paravent 1-Les 3 A doivent être installés en premier et faire face au spectateur. La distance entre chaque A peut être comprise entre 50 et 120 cm en fonction de la taille de l'espace. Il n'y a pas non plus de recto et ni de verso. Ils doivent par contre être obligatoirement disposés de face c'est à dire parallèles à l'entrée de l'espace. 2-La distance entre le dernier A et la chaise doit être comprise entre 80 et 250 cm, elle doit aussi faire face au spectateur. La veste du costume est placée sur le dossier de la chaise, comme sur un porte manteau, elle peut être boutonnée ou ouverte. Le pantalon est soigneusement plié et posé sur l'assise de la chaise. 3-Le paravent doit être présenté ouvert à 90° ou plus, à une distance comprise entre 50 et 150 cm de la chaise. Les miroirs font faces au spectateur. Il n'existe pas de sens (hauteur) pour installer le paravent. Le bâton : sera posé soit contre la chaise, soit contre le paravent. Si le bâton est placé contre la chaise, il peut se trouver à droite ou à gauche de celle-ci, toujours reposant sur le sol. Il peut être placé dans n'importe quel sens (hauteur). Même chose si le bâton est placé contre le paravent. Le bâton peut reposer horizontalement sur l'assise de la chaise. L'œuvre sur vidéo peut être montrée avec l'installation ou pas. Dans le cas où elle est présentée, elle devra l'être dans le même espace que l'installation. Elle sera montrée soit en vidéo-projection si l'espace est faiblement éclairé, soit sur moniteur (cube). Ne pas utiliser d'écran plat de format 16/9, le format 4/3 doit être respecté. La vidéo peut se trouver à n'importe quel endroit de l'espace dans un rayon de 250 cm par rapport à l'installation. Pas trop à distance afin que d'éventuelles présentations d'autres artistes n'interfèrent sur la perception de l'œuvre comme un ensemble.
	RUTAULT Claude	Quelques jours avant l'exposition, janvier 1997	2007-09 (1à7)	Dimensions variables	Voir protocole d'installation : 1/2/3 et 4 doivent être peints de la même couleur que le mur en respectant l'accrochage tel qu'il es présenté sur la carte postale. 5. la carte postale qui sert de légende aux 4 peintures dans la posture, c'est-à-dire alignée sur 4 et à droite de cette toile, décalée de l'ensemble 1/2/3/4 qui doit faire bloc. Rien d'autre sur le mur, pas d'indication. Une fiche peut être à disposition dans l'espace mais pas confondue avec l'œuvre : Définition/méthode 208bis, 1995 « te peindre »




image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
					La carte postale (5) peut être contrecollée sur un contreplaqué dont l'épaisseur doit être inférieure à celle des fonds de l'œuvre elle-même bien qu'elle en fasse partie. Remarque : l'élément n°5 appelé par Rutault « carte postale » est une image de la dernière exposition de l'œuvre. Dimension de cet élément : 10,5 x 15 cm Pensez à photographier l'œuvre à chaque exposition (respecter cadrage).
	SERRA Richard	Sans titre, 1992	1993-11	305 x 365 cm 365 x 305 cm	Prévoir 3 heures pour l'accrochage à 3 ou 4 personnes CONDITIONS DE PRESENTATION : SYSTEME D'ACCROCHAGE : Les 2 toiles sont maintenues au mur grâce à une baguette de bois plate d'environ 5 cm de large. Les baguettes sont positionnées de manière à constituer le périmètre exact de chacune des toiles. Les rectangles sont accrochés inversés. Pour l'un il repose sur le grand côté pour l'autre sur le petit. PRESCRIPTIONS DE MONTAGE : 1 - Fixer les baguettes aux murs. Les 2 toiles sont des rectangles de même dimension. Les 2 toiles doivent être accrochées l'une en face de l'autre de manière à dessiner une sorte de couloir qui permet au visiteur de se trouver entre les 2 dessins. 2 - Nettoyer le sol où seront manipulés les dessins 3 - Approcher le 1er rouleau du mur où la toile doit être agrafée. 4 - Commencer par fixer les angles à l'aide des agrafes. UTILISER IMPERATIVEMENT les trous déjà existants. Continuer en agrafant le bord en contact avec le Sol. Il est important que le bord de la toile repose sur le sol. 5 - Dérouler lentement la toile du rouleau et fixer au fur et à mesure en remontant,. Finir par le haut de la toile. 6 - Utiliser le Paint stick noir pour dissimuler les agrafes PRECAUTIONS : Si au moment de dérouler le dessin celui présente des adhésions entre le Melinex et la surface, procéder à un très léger réchauffement de la surface (prévoir éventuellement la présence d'un restaurateur). OBSERVATIONS : Pour le démontage : Retirer doucement les agrafes des 3 côtés avec une agrafeuse ou un tournevis. Opération très délicate.. Le dessin est ainsi maintenu que par le haut. Placer une feuille de Melinex sur toute la surface. Roulez ensuite la toile toujours appliquée contre le mur sur son rouleau en remontant et finir par le haut du dessin. La toile doit être roulée très serrée sur le rouleau, il ne doit pas y avoir de plis ni de poussières.
	SHAW Jim	Montezuma's revenge, 2007	2012-06	520 x 1140 cm	
	STEINBACH Haim	On vend du vent, 1988	1990-05	Dimensions variables (voir instructions) Première installation occupant 3 murs:	CONDITIONS DE PRESENTATION : Le texte original est un texte "trouvé". L'œuvre reprend la typographie du texte d'origine. Le texte doit être peint ou réalisé avec des lettres en vinyles - surface noire et non brillante - sur le mur La taille de l'œuvre est variable. Elle peut être réalisée sur un mur de petite taille (L 1/30,5 cm) ou de grande dimension (L 15/457 cm) etc...







image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
				360x581 cm (chaque) au capcMusée d'art contemporain, Bordeaux.	L'œuvre doit être installée à hauteur du regard (160 cm) . Néanmoins elle peut être installée à n'importe quelle hauteur et dans tous les espaces. PRESCRIPTIONS DE MONTAGE : Prévoir un peintre professionnel en signalétique pour la réalisation ou si les lettres sont en vinyles, faire réaliser et fixer le texte suivant l'échelle par un professionnel.
	THIBEAU Jean-Paul	Cailloux concassés, 1979-1980	1988-24	Tablette : 17 x 23,5 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Boot/Foot, 08/1992	1996-13	50,8 x 61 cm 63 x 53 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	Contacter le Studio Tillmans pour une proposition de Display studio@tillmans.co.uk Eclairage : inférieur à 50 lux
	TILLMANS Wolfgang	Paula & John, bottomless, 1994	1996-19	50,8 x 61 cm 63 x 53 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Smoker, Chemistry, 09/1992	1996-27	40,6 x 30,5 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Milkspritz, 11/1992	1996-28	30,5 x 40,6 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Adam, Vest & cat, 12/1991	1996-26	40,6 x 30,5 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	

image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	TILLMANS Wolfgang	Cle, 1991	1996-20	173 x 118 cm	Contacter le Studio Tillmans pour une proposition de Display studio@tillmans.co.uk
	ZITTEL Andrea	Prototypes for A to Z Platform Beds, 1995	1996-01	2 modules circulaires : Diamètre 123 cm Hauteur 44cm 1 module circulaire (composé de 2 demi- lunes) dimension totale du cercle Diam 244 cm Hauteur 60 cm 1 module demi-lune 246 x 122 cm et 2 rideaux 60x133 cm (chaque)	

CONVENTION AGREEMENT

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue en Préfecture de la Gironde le _____,

ci-après dénommée le « **Prêteur** »

D'UNE PART

Et

Musée d'art contemporain de Monterrey, MARCO.

Représenté par son Directeur administratif et représentant légal, Jaime Rosales de la Garza,

ci-après dénommé l'«**Emprunteur** »

D'AUTRE PART

ci-après désignées par «**Les Parties**»

Between

The City of Bordeaux, represented by its Mayor, Alain Juppé, authorised for the purpose of this agreement by the deliberation of the Municipal Council of received at the Prefecture of the Gironde on

*hereinafter referred to as the "**Lender**"*

ON THE ONE HAND

And

Museo de Arte Contemporáneo de Monterrey, MARCO.

Represented by its Administrative Director and legal representative, Jaime Rosales de la Garza,

*hereinafter referred to as the "**Borrower**"*

ON THE OTHER HAND

*Hereafter referred to as "**The Parties**"*

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

The following is hereby stated and agreed :

PREAMBULE

PREAMBULE

Toujours rassemble une sélection d'œuvres importantes de la collection du CAPC musée. Appartenant à différentes phases de son développement, depuis sa création à la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, les œuvres exposées ici sont des exemples des acquisitions faites à travers le temps. Achetées au fil des expositions programmées, elles composent un ensemble cohérent, très représentatif de "l'air du temps" de chaque période concernée. Qu'elle inclue des figures historiques majeures ou des artistes de générations plus récentes, l'objectif de la collection, guidée par un instinct visionnaire, est toujours resté le même depuis sa création : soutenir de nouveaux talents en faisant l'acquisition des œuvres en début ou milieu de carrière de leurs auteurs — pour bon nombre d'artistes il s'agissait en effet de la première entrée d'une de leurs œuvres dans la collection d'un musée. La priorité étant toujours donnée à l'intensité de l'œuvre plutôt qu'à une évaluation du besoin de la faire entrer dans un segment spécifique de la collection.

Spécialement conçue pour le MARCO de Monterrey, *Toujours* se concentre sur une sélection d'œuvres qui, tout en interagissant entre elles, reflètent des moments spécifiques de la programmation internationale du CAPC musée. Quelques unes des premières œuvres de Daniel Buren, de Sol LeWitt ou de Lawrence Weiner, étroitement liées aux expositions phare du CAPC sur l'art conceptuel — telles que celles commissariées par Harald Szeemann ou Germano Celant —, sont montrées aux côtés d'œuvres d'artistes plus jeunes tels que, entre autres, Leonor Antunes, Wolfgang Tillmans, Lili Reynaud Dewar ou Jack Pierson.

Toujours brings together a selection of major works from the CAPC museum collection. Belonging to the different phases of its development, from its creation in the late 1970s to nowadays, the works presented here are examples of works of art acquired over time. Bought in parallel to the museum exhibition programme, they form a coherent body, well representative of the zeitgeist of each different period represented. Whether it includes major historical figures or artists of younger generations, the focus of the collection has remained the same since its creation: supporting new talents, acquiring works at a stage of the artist's early or mid-career. For many of the artists, it was the first time they were ever bought by a museum, following a visionary instinct with a priority given to the intensity of the work rather than making an evaluation of the necessity for it to enter a collection within a specific frame.

Specially conceived for MARCO in Monterrey, Toujours focuses on a selection of works that, while interacting together, mirror some specific moments of the CAPC international programme. Early works by Daniel Buren, Sol LeWitt or Lawrence Weiner strongly linked to the seminal CAPC exhibitions on conceptual art (i.e. the shows curated by Harald Szeemann or Germano Celant) are shown together with works by a younger generation comprising amongst others, Leonor Antunes, Wolfgang Tillmans, Lili Reynaud Dewar or Jack Pierson.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

With reference to the aforesaid, it has been agreed as follows:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de conception, d'organisation d'une exposition d'œuvres de la collection du CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux (**Prêteur**) en vue d'une itinérance vers le **Museo de Arte Contemporanea, MARCO**, et la **Fundación Amparo de Puebla (Emprunteurs)** à l'occasion de l'organisation et la présentation de l'exposition «**Toujours** Le musée comme témoin»,

- du 11 août 2016 au 08 janvier 2017 au Museo de Arte Contemporanea, **MARCO**, de Monterrey
- de février à juin 2017 à la **Fundación Amparo** de Puebla

Le commissariat d'exposition est conjointement assuré par Maria Inés Rodriguez, Directrice du CAPC musée d'art contemporain et Anne Sophie Dinant, Curatrice, en collaboration avec Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

L'installation et la désinstallation des œuvres sont supervisées par Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain, et Valérie Lantignac, Régisseur des œuvres de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

La coordination de l'exposition est assurée par Anne Cadenet, Responsable de la Collection du CAPC musée d'art contemporain.

ARTICLE 1 – AGREEMENT SUBJECT MATTER

*The purpose of this agreement is to set out the terms of the design and organisation of an exhibition of works from the CAPC museum of contemporary art of the City of Bordeaux (**Lender**) for the Museo of Arte Contemporáneo, MARCO of Monterrey and the **Fundación Amparo** of Puebla (**Borrowers**) on the occasion of the organisation and presentation of the tour exhibition “**Toujours** Le musée comme témoin”*

- *from 11 August 2016 to 08 January 2017 at Museo de Arte Contemporanea, **MARCO**, of Monterrey.*
- *from February to June 2017 at the **Fundación Amparo** of Puebla*

The curatorship of the exhibition shall be provided jointly by Maria Inés Rodriguez, Director of the CAPC museum of contemporary art and Anne Sophie Dinant, Curator, in collaboration with Anne Cadenet, Head of the collection or CAPC museum of contemporary art.

The installation and de-installation of the works shall be supervised by Anne Cadenet, Head of the Collection of CAPC museum of contemporary art, and Valérie Lantignac, Manager of the works of the Collection of CAPC museum of contemporary art.

The coordination of the exhibition is provided by Anne Cadenet, Head of the Collection of CAPC museum of contemporary art.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES ŒUVRES

Le **Prêteur** prête des œuvres de sa collection dont la liste est jointe en annexe 1.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION OF THE WORKS

*The **Lender** loans some works from its collection of which the list is attached in Appendix 1.*

ARTICLE 3 – CONDITIONS GENERALE DU PRET

Le prêt est consenti pour les seuls lieux et les seules dates spécifiés en article 1. Aucune modification ne pourra intervenir sans l'avis du **Prêteur**.

3-1 Transport

Le transporteur doit être agréé pour le transport d'œuvres d'art par le **Prêteur**.

La date d'enlèvement des œuvres du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux seront fixées en accord entre le **MARCO de Monterrey** et le **Prêteur**, selon un calendrier établi entre le 15 juin et le 15 juillet 2016.

L'**Emprunteur** devra prévenir le **Prêteur** des dates d'enlèvement des oeuvres au minimum trois semaines à l'avance.

Le **MARCO** et la **Fundación Amparo** prendront en charge conjointement toutes les démarches administratives et douanières relatives aux mouvements des œuvres listées en annexe 1 depuis leur départ de chez l'**Emprunteur** jusqu'à leur retour à Bordeaux.

Les œuvres devront être transportées, chargées et déchargées suivant les préconisations du **Prêteur**.

3-2 Convoiemnt et convoyeur

Les œuvres resteront obligatoirement en caisse jusqu'à l'arrivée du convoyeur habilité et dépêché par le **Prêteur** sur le site d'exposition à Monterrey.

Au début et à la fin de l'exposition, les œuvres prêtées ne doivent être accrochées, décrochées, emballées et déballées qu'en présence du convoyeur habilité et dépêché par le **Prêteur**.

3-3 Constats d'état

Un constat d'état sera dressé :

- avant le départ des œuvres du CAPC musée par un personnel habilité par le **Prêteur** ;
- à l'arrivée des œuvres, sur leur lieu de présentation, chez l'**Emprunteur** par le convoyeur habilité par le **Prêteur**, en présence d'un personnel habilité par l'**Emprunteur** ;
- au décrochage des œuvres, au moment du réemballage, avant leur départ de chez l'**Emprunteur**, par le convoyeur habilité par le **Prêteur** et un personnel habilité par l'**Emprunteur**.

Chaque constat d'état devra être établi en deux (2) exemplaires, dont un (1) exemplaire sera conservé avec l'œuvre.

3-4 Assurance

L'**Emprunteur** devra souscrire à ses frais une assurance dite « de clou à clou » auprès d'une compagnie solvable notoirement connue et reconnue par le **Prêteur**, selon les valeurs des oeuvres déclarées par le **Prêteur** et telles que définies en annexes 1 and 2.

Une attestation d'assurance devra être remise par l'**Emprunteur** au **Prêteur** avant le départ des œuvres de leurs lieux de stockage à Bordeaux.

3-5 Droits

➤ Pour toute reproduction, exploitation et/ou représentation des oeuvres prêtées, l'**Emprunteur** devra se rapprocher des artistes, ayants droit, dont les contacts sont listés en annexe 1 de la présente convention, afin d'en obtenir les droits de cession pour tout support destinés à la promotion et à la communication de l'exposition, y compris le catalogue, documents d'action culturelle ou éducative, etc.

Organisme à contacter :

SOMAAP

Manuel Ma. Contreras # 96, 3° Piso
Col. San Rafael, Delg Cuauhtémoc
Mexico D.F. 06470
Mexique
Tel : 00 52 55 55 31 40 67
www.somaap.mx

➤ Pour ce qui concerne les droits photographiques, le Prêteur s'engage à transmettre à l'Emprunteur les contacts des auteurs-photographes des œuvres de sa collection (annexe 1), le **Prêteur** pouvant apporter son concours pour faciliter les démarches liées à toute demande.

Martine Péan – Tél. :00 + 33 556.00.81.92
m.pean@mairie-bordeaux.fr

Pour ce qui concerne la reproduction de l'œuvre de Jack Pierson *Toujours*, il est précisé que le photographe, Frédéric Delpech, auteur de l'image de cette œuvre, en a autorisé la publication pour la communication de l'exposition à Monterey et à Puebla *Toujours Le musée comme témoin*.

Dans le cas où le CAPC musée transmettrait au MARCO le fichier numérique de cette reproduction, la légende à apposer sur tout support serait la suivante :

Nom de l'artiste

Titre de l'œuvre, date

Collection du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

Photo : nom du photographe, date de la photo

ARTICLE 3 – GENERAL CONDITIONS FOR THE LOAN

*The loan is agreed upon only for the place and dates specified in Article 1. No modification may be made without first consulting with the **Lender**.*

3-1 Transport

*The carrier must be approved for the transport of works of art by the **Lender**.*

The dates for the collection of the works from CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux shall be set by an agreement between the **MARCO of Monterrey** and the **Lender**, based on a calendar established between the 15 June and the 15 July 2016.

The **Borrower** must inform the **Lender** of the dates for the collection and return of the works at least three weeks in advance.

MARCO and the **Fundación Amparo** shall be jointly responsible for all of the administrative and customs procedures related to the loan of the works listed in appendix 1, from the time the works leave Bordeaux to the time of their return.

The works must be transported, loaded and unloaded based on the recommendations of the **Lender**.

3-2 Couriers

The works will remain in their crates until the arrival of the courier sent and authorised by the Lender on the exhibition site of Monterrey.

At the beginning and at the end of the exhibition, the loaned works may only be installed, de-installed, packed and unpacked in the presence of an authorised courier sent and authorised by the **Lender**.

3-3 Condition reports

A condition report shall be drawn up:

- before departure of the works, at the time they are packed, in the storage area by a member of the personnel authorised by the **Lender**;
- at the time of arrival of the works at the place of presentation, at the **Borrower's** location, in the presence of the member of the personnel authorised by the **Borrower**;
- when the works are de-installed, repacked before they are removed to return to the **Lender**, by the courier authorised by the **Lender** and a person authorised by the **Borrower**.

Each condition report must be drawn up in duplicate (2), with one (1) copy being kept with the work.

3-4 Insurance

The **Borrower** must take out, at his own expense, an insurance policy referred to as "nail to nail" with a reputedly solvent insurance company, recognised by the **Lender**, according to the value of the works declared by the **Lender** and those defined in Appendix 1 and 2.

Proof of insurance must be given by the **Borrower** to the **Lender** before the works leave their storage space in Bordeaux.

3-5 Rights

➤ For any reproduction, utilisation or any representation of the loaned works, the **Borrower** must refer to the artists, the beneficiaries, whose contact information is listed in Appendix 1 of this agreement, in order to obtain the assignment of rights for any media intended for promoting and communicating about the exhibition, including the catalogue, educational or cultural documents, etc.

Agency to contact:

SOMAAP

Manuel Ma. Contreras # 96, 3° Piso

Col. San Rafael, Delg Cuauhtémoc

Mexico D.F. 06470

Mexico

Tel: 00 52 55 55 31 40 67

www.somaap.mx

➤ With regard to photograph rights, the **Lender** commits to provide the contact details of the photographers of the works in the collection to the **Borrower** (Appendix 1), and the **Lender** may offer any necessary assistance in facilitating the formalities related to any request.

Martine Péan – Tel.:00 + 33 556.00.81.92

m.pean@mairie-bordeaux.fr

*With regard to the reproduction of Jack Pierson's work **Toujours**, it is noted that the photographer Frédéric Delpech, author of the photograph of this work, authorised its publication for the communication of the Monterey and Puebla exhibition "Toujours, Le musée comme témoin."*

*In the event that the CAPC museum provides **MARCO** with the digital file for this reproduction, the caption to be added to any media reproduction is the following:*

Name of the artist

Title of the work, date

Collection of the CAPC museum of contemporary art of Bordeaux

Photo: name of the photographer, date of the photograph

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PRESENTATION DES ŒUVRES

4-1 Les œuvres dont la liste est jointe en annexe 1 seront présentées selon les modalités d'exposition transmise par le **Prêteur** et/ou les Artistes. Le plan des espaces réservés à l'exposition devront être remis par l'**Emprunteur** au **Prêteur** avant le départ des œuvres de Bordeaux.

4-2 Les œuvres devront être présentées dans un lieu d'exposition dont la température devra se situer entre 18 et 21 degrés centigrades et l'humidité relative entre 50 et 60 %.

4-3 Certaines œuvres listées en annexe 2 devront être exposées sous un éclairage dont l'intensité ne doit pas excéder 50 lux.

4-4 Concernant les œuvres à produire au **MARCO** et telles que listées en annexe 2, l'**Emprunteur** devra respecter les préconisations et protocole du **Prêteur** et/ou des artistes.

4-5 L'installation, la mise en lumière des œuvres sont à la charge de l'**Emprunteur**, le **Prêteur** apportant son concours pour des conseils techniques.

4-6 L'**Emprunteur** devra respecter les mises à distance stipulées dans les fiches de prêt pour la sécurité des œuvres et du public.

4-7 La gestion de la sécurité des œuvres et du public seront à la charge de l'**Emprunteur**. Cette gestion devra respecter les normes internationales en vigueur.

4-8 Les œuvres prêtées ne pourront faire l'objet d'intervention (modification d'accrochage, restauration....) sans l'accord expresse du **Prêteur**.

4-9 Les œuvres exposées seront identifiées par un cartel comprenant les indications suivantes fournies par le **Prêteur** :

- . auteur
- . titre et date de l'œuvre
- . technique de l'œuvre
- . mention obligatoire de la provenance de l'œuvre
- . numéro d'inventaire

4-10 En cas de dommage subi pendant la durée de l'exposition, l'**Emprunteur** devra informer immédiatement le **Prêteur**, seul habilité à intervenir sur les œuvres, par tous moyens en sa possession, aux adresses et/ou numéros suivants :

Téléphone : 00 +33 556.00.81.50 (Standard CAPC)

00 +33 556.00.81.76 (Anne Cadenet)

Fax 00 +33 556.44.12.07

courrier électronique : a.cadenet@mairie-Bordeaux.fr

Adresse postale : 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux

le **Prêteur** se réservant le droit de retirer ses œuvres, même en cours d'exposition, si l'**Emprunteur** contrevient aux conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FOR THE PRESENTATION OF THE WORKS

4-1 The works that are listed in Appendix 1 shall be presented according to the exhibition terms communicated by the **Lender** and/or the artists. The map of the area designated for the exhibition must be provided to the **Lender** by the **Borrower** before the works leave Bordeaux.

4-2 The works must be presented in an exhibition space with a temperature between 18 and 21 degrees centigrade and a relative humidity between 50 and 60%.

4-3 Certain works listed in Appendix 2 must not be exhibited with lighting intensity exceeding 50 lux.

4-4 With regard to the works to be produced at MARCO and those listed in Appendix 2, the **Borrower** must respect the recommendations and protocol of the **Lender** and/or the artists.

4-5 The installation and lighting of the works shall be at the **Borrower's** expense and responsibility, with the **Lender** providing support for technical advice.

4-6 The **Borrower** must respect the distancing stipulations specified in the loan forms for the security of the works and the public.

4-7 Security management of the works and the public are at the expense and responsibility of the **Borrower**. This management must respect the applicable international standards.

4-8 The loaned works may not be the subject of any intervention (hanging modification, restoration....) without the express agreement of the **Lender**.

4-9 The exhibited works shall be identified by captions including the following specifications provided by the **Lender**:

- . author
- . title and date of the work
- . technique of the work
- . compulsory indication of the origin of the work
- . inventory number

4-10 In the event that damage occurs over the course of the duration of the exhibition, the **Borrower** must immediately inform the **Lender**, who alone is authorised to take action on the works, by all available means, at the following addresses and/or numbers:

Telephone: 00 +33 556.00.81.50 (CAPC switchboard)
00 +33 556.00.81.76 (Anne Cadenet)
Fax 00 +33 556.44.12.07
Email: a.cadenet@mairie-Bordeaux.fr
Mailing address: 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux

The **Lender** reserves the right to remove its works, even during the exhibition period, if the **Borrower** fails to comply with the conditions mentioned above.

ARTICLE 5 – CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX PRÊTS DES ŒUVRES VIDEO

5-1 Les droits de diffusion des œuvres vidéo de Bruce Nauman, appartenant au **Prêteur**, seront négociés par l'**Emprunteur** et à ses frais auprès de Vidéo Data Bank, le **Prêteur** ne disposant que des droits de diffusion sur le seul site du CAPC musée d'art contemporain.

5-2 Les droits de diffusion des œuvres vidéo de Absalon, appartenant au **Prêteur**, seront négociés par l'**Emprunteur** et à ses frais auprès des ayants-droit de l'artiste, le **Prêteur** ne disposant que des droits de diffusion sur le seul site du CAPC musée d'art contemporain.

ARTICLE 5 – SPECIFIC CONDITIONS RELATED TO THE LOAN OF VIDEO WORKS

5-1 The broadcasting rights of the video works by Bruce Nauman, belonging to the **Lender**, shall be negotiated by the **Borrower** at his expense with Video Data Bank, as the **Lender** only has broadcasting rights for the CAPC museum of contemporary art location.

5-2 The broadcasting rights of the video works by Absalon, belonging to the **Lender**, shall be negotiated by the **Borrower** at his expense with the artist's right-holders, as the **Lender** only has broadcasting rights for the CAPC museum of contemporary art location.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU PRETEUR

6-1 Le **Prêteur** assure le choix des œuvres dont la liste est jointe en annexe 1.

6-2 Le **Prêteur** assure toute la gestion administrative et juridique liée à la préparation et à la conception de l'exposition «**Toujours Le musée comme témoin**».

6-3 Le **Prêteur** établit toutes les fiches de prêt des œuvres prêtées. Les œuvres ne pourront être prêtées qu'après signature des fiches de prêt par les deux **Parties**.

6-4 Le **Prêteur** s'engage à prêter les œuvres telles que listées en annexe 1 dans un parfait état de présentation au public.

6-5 Pendant son séjour au Museo de Arte Contemporáneo, MARCO de Monterrey, au moment du vernissage de l'exposition, le **Prêteur** s'engage à assurer une visite guidée de l'exposition :

- à l'attention des publics
- à l'attention des mécènes et partenaires de l'**Emprunteur**

6-6 Pendant son séjour à Monterrey, au moment du vernissage de l'exposition, le **Prêteur** s'engage à assurer une conférence autour de l'exposition pour le public du Museo de Arte Contemporáneo, MARCO.

6-7 Le **Prêteur** s'engage à produire un texte sur l'exposition (7 000 signes) ainsi qu'une notice pour chaque œuvre prêtée.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS OF THE LENDER

6-1 The **Lender** shall ensure the choice of works which are listed in Appendix 1.

6-2 The **Lender** shall handle all administrative and legal management related to the preparation and design of the exhibition "**Toujours Le musée comme témoin**."

6-3 The **Lender** shall draw up all the loan forms for the loaned works. The works may only be loaned after both **Parties** have signed the loan forms.

6-4 The **Lender** commits to loaning the works as listed in Appendix 1 in a perfect state of presentation to the public.

6-5 During his stay at the Monterrey Museo de Arte Contemporáneo, MARCO, at the time of the preview, the **Lender** commits to giving a guided tour of the exhibition:

- for the public
- for **Borrower's** sponsors and partners

6-6 During the stay in Monterrey, at the time of the exhibition preview, the **Lender** commits to giving a conference on the subject of the exhibition for the Museo de Arte Contemporáneo, MARCO public.

6-7 The **Lender** commits to producing a text on the exhibition (7000 characters) as well as an explanatory exhibition label for each loaned work.

ARTICLE 7- OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

L'**Emprunteur** s'engage à :

- Cosigner les fiches de prêt des œuvres prêtées établies par le **Prêteur** ;
- Etablir, conjointement avec la personne habilitée par le **Prêteur**, les constats d'état à l'arrivée des œuvres et à la fin de l'exposition au décrochage, avant le réemballage des œuvres au moment de leur départ de Monterrey pour Puebla ;
- Organiser et prendre en charge financièrement pour moitié avec la **Fundación Amparo** de Puebla tous les frais de transport des œuvres depuis Bordeaux jusqu'à Monterrey, de Monterrey jusqu'à Puebla et de Puebla jusqu'à Bordeaux ;
- S'assurer que chaque œuvre voyage selon les conditions d'emballage préconisées par le **Prêteur** (caisses, tamponnages...) ;
- Co-assurer avec la **Fundación Amparo** de Puebla toutes les formalités douanières au départ de chez le **Prêteur** jusqu'au retour chez le **Prêteur** ;

- Présenter les œuvres selon les conditions préconisées par le **Prêteur** et telles que définies dans le présent contrat ;
- Se conformer à toutes les obligations telles que définies dans le présent contrat.

ARTICLE 7- OBLIGATIONS OF THE BORROWER

The **Borrower** commits to:

- *Co-signing the loan forms for loaned works drawn up by the **Lender**;*
- *Jointly drawing up the condition reports, with the person authorised by the **Lender**, upon the arrival of the works, and when the works are de-installed at the end of the exhibition, before being repacked for their shipment from Monterrey to Puebla;*
- *Organising and bearing half the costs each with the **Fundación Amparo** of Puebla of the transport of the artworks from Bordeaux to Monterrey, from Monterrey to Puebla and from Puebla to Bordeaux;*
- *Ensuring that each work is transported according to the packing conditions specified by the **Lender** (crates, protective packaging...);*
- *Dealing jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla with the customs formalities, from the departure from the **Lender** to the return to the **Lender** ;*
- *Present the works according to the terms specified by the **Lender**, as they are defined in this agreement;*
- *Comply with all the obligations defined in this contract.*

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS FINANCIERES

8-1 Charges liées à la préparation de l'exposition

L'**Emprunteur** s'engage à participer financièrement, pour moitié avec la **Fundación Amparo** de Puebla, à toutes les dépenses liées à l'itinérance de l'exposition *Toujours. Le musée comme témoin* (préparation, administration, régie, fabrication des caisses d'œuvres manquantes, mouvements des œuvres sur Bordeaux, restauration d'œuvres, coordination, commissariat, scénographie) dont le montant total est fixé à 60 000 € (36 000 € de frais fixes à verser au CAPC et 24 000 € au commissaire et scénographe) selon le détail et les échéances suivant :

- 18 000 € par le **MARCO**, avant le départ des œuvres de Bordeaux. Ce total pourra être réduit du montant de la subvention accordée par l'Institut Français et versée directement au **Prêteur**
- 18 000 € par la **Fundación Amparo** de Puebla avant le départ des œuvres de Monterrey

Sur le compte n° 30001 00215 00000P050001 77
 Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT
 Identification FR95
 IBAN FR95 3000 1002 1500 00P0 5000 177
 Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX
 Au nom du Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

La somme de 12 000 € sera versée par le **MARCO** au Commissaire à échéance du 04 août 2016.

La somme de 12 000 € sera versée par la **Fundación Amparo** de Puebla à la Scénographe au jour de l'ouverture de l'exposition à Puebla.

8-2 Charges liées au transport, à l'emballage, à la production et à la présentation des œuvres

L'**Emprunteur** s'engage à prendre en charge financièrement :

- pour moitié avec la **Fundación Amparo**, tous les frais de transport des œuvres d'art listées en annexe 1 de Bordeaux (France) – Monterrey (Mexique) – Puebla (Mexique) - Bordeaux (France) ;
- pour moitié avec la **Fundación Amparo**, tous les frais relatifs aux manutentions de chargement et déchargement des caisses d'œuvres à Monterrey et Puebla ;
- pour moitié avec la **Fundación Amparo**, tous les frais liés aux formalités douanières ;
- pour moitié avec la **Fundación Amparo** tous les frais d'assurance de clou à clou, depuis l'enlèvement jusqu'au retour des œuvres à Bordeaux ;
-
-

- tous les frais relatifs à la présentation, à la production des œuvres, comme indiqué en annexe 2, pour l'exposition à Monterrey et Puebla, y compris les frais de voyage et de séjour des artistes et/ou de leur(s) assistant(s).

8-3 Charges liées aux intervenants missionnés par le Prêteur

L'Emprunteur s'engage à prendre en charge :

- les frais de déplacements (avion de Bordeaux à Monterrey AR, taxi), de séjour et de per diem pour le convoyeur à l'aller et au retour des œuvres. Les dates des venues et séjours seront convenues d'un commun accord entre les deux **Parties**. En aucun cas, les deux séjours ne pourront dépasser deux semaines chacun ;
- les frais de déplacement (avion, taxi), de séjour et de per diem pour la commissaire dont les dates et la durée seront fixées d'un commun accord entre les deux **Parties** ;
- les frais de déplacement (avion de Bordeaux à Monterrey, taxi), de séjour d'une semaine et de per diem pour la Directrice du CAPC musée d'art contemporain dont les dates seront fixées d'un commun accord entre les deux **Parties**

ARTICLE 8 – FINANCIAL OBLIGATIONS

8-1 Expenses related to the preparation of the exhibition

The **Borrower** commits to financially contributing, half each with the **Fundación Amparo**, to all expenses related to the preparation of the exhibition (administration, management, coordination, packing, all handling expenses for loading and unloading the crates of the works in Bordeaux, restoration, curatorship, scenography), for a total amount of €60,000, included 36,000€ for the CAPC and 24,000€ for the curator and designer.

The amount of €36,000 shall be paid according to the following terms of payment:

- €18,000 by **MARCO**, before the shipping of the artworks from Bordeaux. This total will be deducted from the subsidy granted by the Institut Français and paid directly to the Lender
- €18,000 by the **Fundación Amparo** of Puebla, before the deinstallation of the show at **MARCO** in Monterrey

to account number 30001 00215 00000P050001 77

SWIFT Code of the BDF (BIC): BDFEFRPPCCT

Identification FR95

IBAN FR95 3000 1002 1500 00P0 5000 177

Account with la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

Payable to "Receveur des Finances de Bordeaux Municipale"

The total amount of 12,000€ shall be paid to the curator to the following dates: 2016 August,04, at the latest.

The total amount of 12,000€ shall be paid to the designer on the date of the exhibition opening in Puebla.

8-2 Expenses related to transport, production and the presentation of the works

The **Borrower** commits to bearing the following costs:

- Jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla, all transport charges for the works listed in Appendix 1 of this agreement, from Bordeaux (France) – Monterrey (Mexico) – Puebla (Mexico) – Bordeaux (France);
- Jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla, all handling expenses for loading and unloading the crates of the works in Monterrey and Puebla;
- Jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla, all expenses related to customs formalities;
- Jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla, all "nail to nail" insurance expenses, from the time the works are collected until they are returned to the **Lender**;
- Jointly with the **Fundación Amparo** of Puebla, all expenses related to the presentation and production of the works, as listed in Appendix 2, for the exhibition in Monterrey and Puebla, including the travel and accommodation expenses of the artists and/or their assistant(s).

8-3 Expenses related to contributors sent by the Lender

The **Borrower** commits to bearing the following costs:

- expenses for the travel (round trip airplane from Bordeaux to Monterrey, taxi), and accommodation and per diem of the courier at the collection and return of the works. The dates of the two trips and stays shall be mutually agreed to by the two **Parties**. The two stays may by no means exceed two weeks per stay;
- expenses for travel (round trip airplane, taxi), accommodation and per diem for the curator, for which the dates shall be mutually agreed to by the two **Parties**;
- expenses for travel (round trip airplane from Bordeaux to Monterrey, taxi), accommodation for one week and per diem for the Director of the CAPC museum of contemporary art, for which the dates shall be mutually agreed to by the two **Parties**.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Tous les documents et supports de communication quels qu'ils soient : cimaises, catalogue, journal, communiqué de presse, dossier de presse, revue de presse, site internet, documents pédagogiques, document audiovisuel, encarts publicitaires, affiches, flyers, ... édités à l'occasion de l'exposition devront, être soumis à l'approbation du **Prêteur**.

L'exposition, objet de la présente convention, et tous supports quels qu'ils soient : cimaises, catalogue, journal, communiqué de presse, dossier de presse, revue de presse, site internet, documents pédagogiques, document audiovisuel, encarts publicitaires, affiches, flyers,... devront porter, avec le logo de chacune des **Parties**, la mention suivante :

Toujours

Le musée comme témoin

Une sélection d'œuvres de la collection du CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

All communication documents and any materials whatsoever: erials of any kind: *exhibition panels, catalogues, journals, press releases, press kits, press reviews, websites, educational documents, audio-visual media, advertising inserts, posters, flyers,...*edited on the occasion of the exhibition will be subject to approval by the **Lender**.

The exhibition, the subject of this agreement, and any materials whatsoever: exhibition panels, catalogues, journals, press releases, press kits, press reviews, websites, educational documents, audio-visual media, advertising inserts, posters, flyers,... must display, along with the logo of each Party, the following phrase:

Toujours

The museum as witness

A selection of works from the collection of the CAPC museum of contemporary art Bordeaux

Or/and

Toujours

El museo como testigo

Una selección de obras de la colección del CAPC museo de arte contemporáneo de Burdeos

ARTICLE 10 - RESILIATION

10-1 Cas de force majeure

Si l'exposition n'a pas lieu en raison d'un cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté et du contrôle de l'une des **Parties**, aucune **Partie** ne réclamera à l'autre le paiement d'une compensation.

10-2 Résiliation par l'une des Parties

Si l'une des **Parties** souhaite mettre fin prématurément au contrat de collaboration, elle devra en informer le **Prêteur** et le Museo Amparo par écrit, par lettre recommandée avec AR, au moins 2 mois

avant la date d'ouverture prévue de l'exposition. Dans le cas contraire, tous les paiements, tels que spécifiés aux articles 8-1, 8-2, 8-3 devront être pris en charge par l'**Emprunteur** pour toute la part qui lui incombe.

ARTICLE 10 - TERMINATION

10-1 Force majeure

*If the exhibition does not take place due to a case of force majeure, or any other circumstance beyond the will and control of one of the **Parties**, neither **Party** may demand compensation payment from the other.*

10-2 Termination by one of the Parties

*If one of the **Parties** wishes to end the collaboration agreement prematurely, it must inform the other **Party** in writing, by a registered letter with acknowledgement of receipt, at least 2 months before the scheduled exhibition opening. Should this not be the case, the **Lender** shall demand payment, as specified in Article 8-1.*

ARTICLE 11 – TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLE

11.1 En cas de litige, les parties conviennent de saisir, à titre exclusif, les Cours et tribunaux compétents siégeant à Bordeaux, uniquement après avoir épuisé toutes voies envisageables de conciliation qui pourrait permettre un arrangement amiable non juridictionnel.

11.2 Le présent contrat est rédigé en langue française et anglaise.

ARTICLE 11 – COMPETENT COURT AND APPLICABLE LAW

11.1 In the event of a dispute, the parties agree to take the dispute exclusively to the competent courts and tribunals based in Bordeaux, only after all other possible means of reconciliation have been attempted which could provide a non-judicial amicable settlement.

11.2 This agreement is written in French and English.

ARTICLE 12 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux contractants pour expirer à la date du retour des œuvres dans leurs lieux de stockage à Bordeaux.

ARTICLE 12 – DURATION OF THE AGREEMENT

This agreement shall enter into force on the date of signature by the two contracting parties and shall expire on the date the works are returned to their storage areas in Bordeaux.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

- soit pour la Ville de Bordeaux
en l'Hôtel de Ville
Place Pey Berland
F-33077 Bordeaux cedex
France

- soit pour le Museo de Arte Contemporáneo, MARCO
Calle Zuazua y Jardón S/N, Centro,
64000 Monterrey
N.L., Mexique

ARTICLE 13 – ELECTED DOMICILE

For the execution of this agreement, the parties elect domicile as follows:

- for the City of Bordeaux

*l'Hôtel de Ville
Place Pey Berland
F-33077 Bordeaux cedex
France*

- for the Museo de Arte Contemporáneo, MARCO

*Calle Zuazua y Jardón S/N, Centro,
64000 Monterrey
N.L., Mexique*

*Fait à Bordeaux, le
en trois exemplaires originaux
Drawn up in Bordeaux on
in three originals copies*

*Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,
For the City of Bordeaux,
Its Mayor,*

*po/le Museo de Arte Contemporáneo, MARCO
Son Directeur,
For the Museo de Arte Contemporáneo, MARCO
Its Director,*

Alain Juppé

Jaime Rosales de la Garza

Liste des œuvres - Annexe 1

ABSALON

Bruits, 1993

1997-03

durée: 2' 30'' (31' en boucle)

Umatic low band pal couleur son

ANTUNES Leonor

Semantics of grid

240 x 186 x 36 cm

Structure en teck, fils de nylon

BOLTANSKI Christian

Inventaire photographique des objets ayant appartenu au jeune homme d'Oxford, 1973

1989-10

192 x 750 cm Chaque épreuve : 24 x 30 cm

200

Photographies noir et blanc

BUREN Daniel

Encadrant-Encadré, 3 rythmes pour 4 murs, 1991

FNAC 970611 (1à32)

Dimensions variables

Peinture terpolymère, 32 sous-verres, bois, verre, vinyl adhésif

CATTELAN Maurizio

Lullaby, 1994

2007-02

85 x 122 x 100 cm

Bois, plastique et gravats

DECRAUZAT Philippe

Mirrors, 2008

2011-03

Dimensions variables

adhésifs découpés

FEYZDJOU Chohreh

Sans titre, 1980

FNAC 02-948 (6)

130 x 50 x 50 cm

Tissu , ficelle

(Sans titre), 1996

FNAC 05-381
27 x 17,5 cm
Papier plié, crayons de couleurs

GONZALEZ-FOERSTER Dominique
Les heures - 19h, 1994
2007-03 (1à23)
Dimensions variables
Photographie, tissus, verre, plastique, porcelaine, osier et fer, fil électrique, ampoule

JUGNET Anne Marie
Mourant, chacun, seul, de peur, 1988-1990
1991-19
17,5 x 88 cm
Glacis et or sur noyer et laiton

KOUNELLIS Jannis
Sans titre, 1967
D-2003.2.1
Dépôt de l'artiste
50 x 140 x 90 cm
Charbon de bois et peinture émail blanc

LEWITT Sol
Wall Drawing n°2, 11/1968-1990
1990-02
Mine de graphite

MESSAGER Annette
Effigie, 1985
FNAC 35180
268 x 237 cm
Acrylique et photographie sur toile libre

MOLINIER Pierre
Je suis sans moralite et m'en fais gloire et honneur, 1950
2000-07
14 x 18,5 cm
Crayon sur papier
Amours, 1950
2000-06
18,2 x 23 cm
Crayon sur papier

NAUMAN Bruce

Bouncing in the Corner, n°1, 27/11/1968

1994-14

Wall/Floor Positions, 27/11/1968

1994-15

Bouncing in the Corner, N°2: Upside Down, 1969

1994-16

Revolving Upside Down, 02/03/1968

1994-18

durée: 60 minutes

4 Vidéos

PARRENO Philippe

Cours de dessin : la pierre qui parle, 1994

2007-08

33 x 58,4 cm

Pierre en résine "Rocksolid" équipée d'un haut-parleur, d'un ampli et d'un lecteur mp3 diffusant une bande son restaurée et remasterisée par l'artiste en 2011.

PIERSON Jack

Toujours, 1995

1996-08

1996-08

Plastique, fer et bois

REYNAUD DEWAR Lili

Black Mariah (The Woman's Films & Performances Objects), 2009

2010-05

Bois, tissu, papier, cuir, miroir, DVD

RUTAULT Claude

Quelques jours avant l'exposition, janvier 1997

2007-09 (1à7)

73,5 x 52,5 cm, 46 x 38 cm, 55 x 46,5 cm, 14,5 x 22 cm et

Acrylique et huile sur toile, photo

SERRA Richard

Sans titre, 1992

1993-11

305 x 365 cm 365 x 305 cm

Pigment noir et paraffine sur toile

SHAW Jim
Montezuma's revenge, 2007
2012-06
520 x 1140 cm
Acrylique sur toile enduite

SPARKS Meredith
Untitled (Ian VII), 2006
2007-12
152,5 x 99,7 cm
Scan numérique contrecollé sur aluminium, paillette

STEINBACH Haim
On vend du vent, 1988
1990-05 Dimensions variables
Texte peint

THIBEAU Jean-Paul
Cailloux concassés, 1979-1980
1988-24
Cailloux, massette, tablettes en zinc et âme de bois

TILLMANS Wolfgang
Boot/Foot, 08/1992
1996-13
63 x 53 cm
C-print encadré

Paula & John, bottomless, 1994
1996-19
63 x 53 cm
C-print encadré

Smoker, Chemistry, 09/1992
1996-27
42,5 x 32,5 cm
C-print encadré

Milkspritz, 11/1992
1996-28
42,5 x 32,5 cm
C-print encadré

Adam, Vest & cat, 12/1991

1996-26

42,5 x 32,5 cm

C-print encadré

Cle, 1991

1996-20

173 x 118 cm

Inkjet print sur papier

ZITTEL Andrea

Prototypes for A to Z Platform Beds, 1995

1996-01

Bois, mousse, tissu d'ameublement, roulettes







image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	ABSALON	Bruits, 1993	1997-03	durée: 2' 30'' (31' en boucle)	Contacteur ayant-droits
	ANTUNES Leonor	Semantic of grid	En cours	240x186x36 cm	
	BOLTANSKI Christian	Inventaire photographique des objets ayant appartenu au jeune homme d'Oxford, 1973	1989-10	200 photographies : 192 x 750 cm (dimension totale) Chaque épreuve : 24 x 30 cm	CONDITIONS DE PRESENTATION : L'œuvre doit être présentée en 8 rangées de 25 photographies. En 2014 à Oxford une présentation sur 2 cimaises parallèles a été retenue avec l'accord de l'artiste (8x12 et 8x13). Si le mur n'est pas noir, installer des bandes adhésives noires afin de masquer les espacements blancs. <u>Système de fixation</u> : A chaque angle de chaque cadre des carrés de Velcro ont été collés. L'autre partie de chaque Velcro adhésif est ensuite positionnée sur la cimaise et agrafée pour un maintien plus sûr. <u>Eclairage</u> : inférieur à 50 Lux
	BUREN Daniel	Encadrant-Encadré, 3 rythmes pour 4 murs, 1991	FNAC 970611 (1à32)	Dimensions variables	CONDITIONS DE PRESENTATION : Autorisation écrite de l'artiste OBLIGATOIRE avant toute exposition. Installation nécessite qu'une salle comprenant 4 murs soit entièrement dédiée à cette œuvre. 1 - après prise du périmètre de la pièce, la découper en 5 parties égales en partant des 4 coins. Ce partage englobe toutes les ouvertures (fenêtre, portes...). 2 - Chacune des 5 parties est recouverte de peinture colorée en suivant l'ordre alphabétique des couleurs (si la pièce est prêtée à l'étranger, respecter l'ordre alphabétique des couleurs traduites) : Jaune (pantone Yellow 012C) / Rose (pantone 183C)/Rouge (pantone Red 185C) / Vert (pantone Green C) / Violet (pantone Purple C). Ces couleurs sont extraites du nuancier : Satiné Pantone Color Selector Coated 1995. 3 - En partant du même angle qui a permis de séparer la salle en 5 couleurs, la redécouper en 4 parties égales. Il s'agit ensuite d'inscrire au milieu de chacune de ces nouvelles parties un cadre dont la largeur est de 26,1 cm et dont chaque côté est un multiple pair de 8,7 cm. La taille de la limite extérieure du cadre étant 200,1- (2x26,1)=147,9 cm (voir plan). Caler sur ce cadre chacune des 8 sous-verres qui forment la pièce en suivant la numérotation indiquée qu dos de chaque cadre (voir plan)
	CATTELAN Maurizio	Lullaby, 1994	2007-02	85 x 122 x 100 cm	
	DECRAUZAT Philippe	Mirrors, 2008	2011-03	Dimensions variables	Mirrors est une peinture murale noire qui s'applique sur un mur blanc à l'aide d'adhésifs découpés. Le mur sur lequel la peinture doit être réalisée est préparée avec une peinture Blanc Mat. FABRICATION DES ADHESIFS : marque de l'adhésif : ORACAL 631 noir mat removal ou une qualité similaire. DIMENSIONS : La première réalisation fait foi au CAPC, le motif peut être adapté à de nouveaux emplacements en réduisant la maquette mais pas en l'agrandissant. Un agrandissement peut être envisagé sous réserve de discussion avec l'artiste.
	FEYZDJOU Chohreh	(Sans titre), 1996	FNAC 05-381	27 x 17,5 cm	Vitrine ou protection à prévoir. <u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux


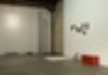








image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	FEYZDJOU Chohreh	Sans titre, 1980	FNAC 02-948 (6)	130 x 50 x 50 cm	For its first exhibition, the sculpture was laying on glass square on the floor.
	GONZALEZ-FOERSTER Dominique	Les heures - 19h, 1994	2007-03 (1à23)	Dimensions variables	CONDITIONS DE PRESENTATION : (adaptables à l'espace) 1 espace avec 3 murs Disposition des objets (se référer au plan). Un mur celui de droite est peint en vert pâle.
	JUGNET Anne Marie	Mourant, chacun, seul, de peur, 1988-1990	1991-19	17,5 x 88 cm	ACCROCHAGE : à 200 cm du sol minimum
	KOUNELLIS Jannis	Sans titre, 1967	D-2003.2.1 Dépôt de l'artiste	50 x 140 x 90 cm.	Une ligne blanche de 10 cm de large délimite la surface au sol. Elle doit être réalisée avec une peinture type glycéro brillante
	LEWITT Sol	Wall Drawing n°2, 11/1968-1990	1990-02	Dimensions variables	Prendre contact avec l'Estate LeWitt. Assistant prendra en charge la réalisation du dessin The Lewitt estate, 19 Essex Street, number One, New York NY 10002 / tel: 212 674 0972 / portable: 646 717 4081 / info@lewittestate.com / sofialewitt@gmail.com
	MESSAGER Annette	Effigie, 1985	FNAC 35180	26 x 237 cm	Accrochage mur
	MOLINIER, Pierre	Je suis sans moralité et m'en fais gloire et honneur, 1950	2000-07	14 x 18,5 cm	<u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux
	MOLINIER Pierre	Amours, 1950	2000-06	18,2 x 23 cm	<u>Eclairage</u> : inférieur à 50 lux
	NAUMAN Bruce	Bouncing in the Corner, n°1, 27/11/1968	1994-14	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Wall/Floor Positions, 27/11/1968	1994-15	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue




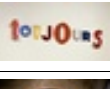

image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
					Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Bouncing in the Corner, N°2: Upside Down, 1969	1994-16	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	NAUMAN Bruce	Revolving Upside Down, 02/03/1968	1994-18	durée: 60 minutes	Demande de <u>Droits de diffusion auprès de Video Data Bank</u> Video Data Bank School of the Art Institute of Chicago 112 S. Michigan Avenue Chicago, IL 60603 Fax: 312.541.8073 Tel: 312.345.3550
	PARRENO Philippe	Cours de dessin : la pierre qui parle, 1994	2007-08	33 x 58,4 cm Surface au sol : 9 m² minimum Poids : 8,8 kg	Prévoir une alimentation ou un jeu de batteries de rechange (2)
	PIERSON Jack	Toujours, 1995	1996-08	55 x 225 x 15 cm	Accrochage mur
	REYNAUD DEWAR Lili	Black Mariah (The Woman's Films & Performances Objects), 2009	2010-05	Chaise : ht.180 cm ; assise : 49,2 x 36,6 cm A (grand) : ht.181 cm ; largeur 117 cm ; pd.7 cm A (petit) : ht.89,2 cm ; largeur 57,5 cm ; pd.7 cm A (moyen) : ht.152,5 cm ; largeur 102 cm ; pd.7 cm Paravent : 2 panneaux de (ht.177,5 x 49,6 cm) Bâton : 120 cm (longueur) Veste : ht.71,5 cm ; largeur 96 cm (manche à	Installation au sol et dans l'espace Les dimensions de l'œuvre dépendent de l'espace dans lequel elle est exposée. Sol recouvert d'affiches. Ordre de présentation des divers éléments face à l'entrée : 1. 3 A en bois peint 2. Chaise avec costume 3. Paravent 1-Les 3 A doivent être installés en premier et faire face au spectateur. La distance entre chaque A peut être comprise entre 50 et 120 cm en fonction de la taille de l'espace. Il n'y a pas d'ordre pour disposer les A, il n'y a pas non plus de recto et ni de verso. Ils doivent par contre être obligatoirement disposés de face c'est à dire parallèles à l'entrée de l'espace. 2-La distance entre le dernier A et la chaise doit être comprise entre 80 et 250 cm, elle doit aussi faire face au spectateur. La veste du costume est placée sur le dossier de la chaise, comme sur un porte manteau, elle peut être boutonnée ou ouverte. Le pantalon est soigneusement plié et posé sur l'assise de la chaise. 3-Le paravent doit être présenté ouvert à 90° ou plus, à une distance comprise entre 50 et 150 cm de la chaise. Les miroirs font faces au spectateur. Il n'existe pas de sens (hauteur) pour installer le paravent. Le bâton : sera posé soit contre la chaise, soit contre le paravent. Si le bâton est placé contre la chaise, il peut se trouver à droite ou à gauche de celle-ci, toujours reposant sur le sol. Il peut être placé dans n'importe quel sens (hauteur). Même chose si le bâton est placé contre le paravent. Le bâton peut reposer horizontalement sur l'assise de la




image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
				manche) Pantalon plié : ht.37 cm ; largeur 38 cm	chaise. L'œuvre sur vidéo peut être montrée avec l'installation ou pas. Dans le cas où elle est présentée, elle devra l'être dans le même espace que l'installation. Elle sera montrée soit en vidéo-projection si l'espace est faiblement éclairé, soit sur moniteur (cube). Ne pas utiliser d'écran plat de format 16/9, le format 4/3 doit être respecté. La vidéo peut se trouver à n'importe quel endroit de l'espace dans un rayon de 250 cm par rapport à l'installation. Pas trop à distance afin que d'éventuelles présentations d'autres artistes n'interfèrent sur la perception de l'œuvre comme un ensemble.
	RUTAULT Claude	Quelques jours avant l'exposition, janvier 1997	2007-09 (1à7)	Dimensions variables	Voir protocole d'installation : 1/2/3 et 4 doivent être peints de la même couleur que le mur en respectant l'accrochage tel qu'il es présenté sur la carte postale. 5. la carte postale qui sert de légende aux 4 peintures dans la posture, c'est-à-dire alignée sur 4 et à droite de cette toile, décalée de l'ensemble 1/2/3/4 qui doit faire bloc. Rien d'autre sur le mur, pas d'indication. Une fiche peut être à disposition dans l'espace mais pas confondue avec l'œuvre : <p style="text-align: center;">Définition/méthode 208bis, 1995 « te peindre »</p> La carte postale (5) peut être contrecollée sur un contreplaqué dont l'épaisseur doit être inférieure à celle des fonds de l'œuvre elle-même bien qu'elle en fasse partie. Remarque : l'élément n°5 appelé par Rutault « carte postale » est une image de la dernière exposition de l'œuvre. Dimension de cet élément : 10,5 x 15 cm Pensez à photographier l'œuvre à chaque exposition (respecter cadrage).
	SERRA Richard	Sans titre, 1992	1993-11	305 x 365 cm 365 x 305 cm	Prévoir 3 heures pour l'accrochage à 3 ou 4 personnes CONDITIONS DE PRESENTATION : SYSTEME D'ACCROCHAGE : Les 2 toiles sont maintenues au mur grâce à une baguette de bois plate d'environ 5 cm de large. Les baguettes sont positionnées de manière à constituer le périmètre exact de chacune des toiles. Les rectangles sont accrochés inversés. Pour l'un il repose sur le grand côté pour l'autre sur le petit. PRESCRIPTIONS DE MONTAGE : 1 - Fixer les baguettes aux murs. Les 2 toiles sont des rectangles de même dimension. Les 2 toiles doivent être accrochées l'une en face de l'autre de manière à dessiner une sorte de couloir qui permet au visiteur de se trouver entre les 2 dessins. 2 - Nettoyer le sol où seront manipulés les dessins 3 - Approcher le 1er rouleau du mur où la toile doit être agrafée. 4 - Commencer par fixer les angles à l'aide des agrafes. UTILISER IMPERATIVEMENT les trous déjà existants. Continuer en agrafant le bord en contact avec le Sol. Il est important que le bord de la toile repose sur le sol. 5 - Dérouler lentement la toile du rouleau et fixer au fur et à mesure en remontant,. Finir par le haut de la toile. 6 - Utiliser le Paint stick noir pour dissimuler les agrafes PRECAUTIONS : Si au moment de dérouler le dessin celui présente des adhésions entre le Melinex et la surface, procéder à un très léger réchauffement de la surface (prévoir éventuellement la présence d'un restaurateur). OBSERVATIONS : Pour le démontage : Retirer doucement les agrafes des 3 côtés avec une agrafeuse ou un tournevis. Opération très délicate.. Le dessin est ainsi maintenu que par le haut. Placer une feuille de Melinex sur toute la surface. Roulez ensuite la toile toujours appliquée contre le mur sur son rouleau en remontant et finir par le haut du dessin. La toile doit être roulée très serrée sur le rouleau, il ne doit pas y avoir de plis ni de poussières.
	SHAW Jim	Montezuma's revenge, 2007	2012-06	520 x 1140 cm	








image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	STEINBACH Haim	On vend du vent, 1988	1990-05	Dimensions variables (voir instructions) Première installation occupant 3 murs: 360x581 cm (chaque) au capcMusée d'art contemporain, Bordeaux.	CONDITIONS DE PRESENTATION : Le texte original est un texte "trouvé". L'œuvre reprend la typographie du texte d'origine. Le texte doit être peint ou réalisé avec des lettres en vinyles - surface noire et non brillante - sur le mur La taille de l'œuvre est variable. Elle peut être réalisée sur un mur de petit taille (L 1'/30,5 cm) ou de grande dimension (L 15'/457 cm) etc... L'œuvre doit être installée à hauteur du regard (160 cm) . Néanmoins elle peut être installée à n'importe quelle hauteur et dans tous les espaces. PRESCRIPTIONS DE MONTAGE : Prévoir un peintre professionnel en signalétique pour la réalisation ou si les lettres sont en vinyles, faire réaliser et fixer le texte suivant l'échelle par un professionnel.
	THIBEAU Jean-Paul	Cailloux concassés, 1979- 1980	1988-24	Tablette : 17 x 23,5 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Boot/Foot, 08/1992	1996-13	50,8 x 61 cm 63 x 53 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	Contacter le Studio Tillmans pour une proposition de Display studio@tillmans.co.uk Eclairage : inférieur à 50 lux
	TILLMANS Wolfgang	Paula & John, bottomless, 1994	1996-19	50,8 x 61 cm 63 x 53 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Smoker, Chemistry, 09/1992	1996-27	40,6 x 30,5 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Milkspritz, 11/1992	1996-28	30,5 x 40,6 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	
	TILLMANS Wolfgang	Adam, Vest & cat, 12/1991	1996-26	40,6 x 30,5 cm 42,5 x 32,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 1,7 cm	

image	Auteur(s)	Titre/date	n° inv.	dimensions	Conditions de présentation
	TILLMANS Wolfgang	Cle, 1991	1996-20	173 x 118 cm	Contacter le Studio Tillmans pour une proposition de Display studio@tillmans.co.uk
	ZITTEL Andrea	Prototypes for A to Z Platform Beds, 1995	1996-01	2 modules circulaires : Diamètre 123 cm Hauteur 44cm 1 module circulaire (composé de 2 demi- lunes) dimension totale du cercle Diam 244 cm Hauteur 60 cm 1 module demi-lune 246 x 122 cm et 2 rideaux 60x133 cm (chaque)	